

LES FILIÈRES COURTES DE PROXIMITÉ AU SEIN DU SYSTÈME ALIMENTAIRE FRANCILIEN

NOTE DE SYNTHÈSE



DÉCEMBRE 2015

8.11.016

978-2-7371-1984-2



www.iau-idf.fr



IAU

INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

* Ile de France

LES FILIÈRES COURTES DE PROXIMITÉ AU SEIN DU SYSTÈME ALIMENTAIRE FRANCILIEN

SYNTHESE

Décembre 2015

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directrice générale : Valérie Mancret-Taylor

Département Environnement : Christian Thibault, directeur de département

Étude réalisée par Laure de Biasi, Alexandra Cocquière, Carole Delaporte, Elisabeth Faguer, Cécile Mauclair, Lydia Mykolenko, Corinne Ropital, Laure Thévenot

Fascicule réalisé par Laure de Biasi

Cartographie réalisée par Laetitia Pigato

Maquette réalisée par Stéphanie Sisoutham

N° d'ordonnement : 8.11.016

Crédit photo de couverture : L. de Biasi

Remerciements :

Aux commanditaires de l'étude et partenaires :

Conseil régional d'Île-de-France : Rébecca Akrich, Marine Auge, Guillaume Cantillon, Nathalie Evain-Bousquet, Rémi Cluset, Patricia Corrèze-Lénéé, Jean Baptiste Fernandes, Françoise Le-Brun
Driaaf : Vincent Boulesteix, Christine Cheveau, Cecillie Cristia-Leroy, Yves Douzal, Juliette Faivre, Michele Lenglet, Francois Mauvais, Stéphanie Peigney, Sylvie de Smedt, Richard Smith

Aux autres membres du comité de pilotage

ARIA : Catherine Ledantec
Bergerie nationale : Nathalie Arrojo
Cervia : Bénédicte Dupont, Marc Graindorge, Jérôme Kohn
Ceser : Eric Gillet, Denis Mousseau, Nathalie Thomas, Maurice Toullalan
Chambre d'agriculture de Seine-et Marne : Vincent Lequinou
Chambre d'agriculture Île-de-France : Françoise Chancel
Conseils départementaux : Lise Dano (75), Thierry Mareschal (75), Judith Mallet (77), Antoine Roulet (77), Anne-Laure, Sermage (78), Marina Padot (91), Christian Polo (92), M. Goldscheider (93), Isabelle Chagnot (94), Jérémy Noble (95)
Établissement régional de l'élevage : Charlotte Chombart, Richard Drouin
Gabif : Nathalie Zanato
INRA : Christine Aubry
Université Paris VIII : Ségolène Darly
Réseau des Amap Île-de-France

Et à toutes les autres personnes et organismes ayant contribué à la réalisation de cette étude

And international : Tanguy Chever, Claire Cogoluenhes, Christian Renault
Bureau d'études missionné pour la réalisation d'une enquête auprès des industries de transformation agroalimentaire en Île-de-France et dans les départements limitrophes et de notes de cadrage sur la place et le potentiel de développement des filières courtes de proximité en Île-de-France :
Note de cadrage : Entreprises agro-alimentaires, mai 2013
Note de cadrage : Caractérisation des filières franciliennes, mai 2013
Note de synthèse, décembre 2013

AMAP : Jean-Louis Colas, Michel Frechou, Olivier Lavielle, Anne Lebec, Bertrand Mariaux, Isabelle Vallette
Brasserie de Marcoussis : François Ochs Carrefour : Frédéric Audren, manager marchandises Régional - Île de France, Céline Chambraud, manager qualité et développement durable - Direction Supply Chain, Jean-Luc Léchère, directeur relations monde agricole et partenariat PME, Sandrine Mercier, directrice développement durable
Casino : Julie Badiche, directrice Supply Chain, Vincent Chollet, directeur exploitation Transport CERDD-Lille : Marie Décima Chambre d'agriculture de Seine-et Marne : Claire Masson Chambre d'agriculture Île-de-France : Stéphane Rolland, pôle maraîchage CNRS : Gilles Billen, Josette Garnier, Marie Sylvestre Comité de promotion du Nord Pas de Calais : Corinne Tellier Conseil régional Nord-Pas-de-Calais : Juliette Faure, Dominique Trinel
Delifresh : Lionel Plessy, directeur Drive des champs : Florent Hayoun France agrimer – Légumes : Julie Barat
Franprix : Laurent Kamiel, directeur des flux, J.P. Mochet, directeur enseigne Gabif : Angélique Piteau
Gènes Diffusion / Institut Pasteur de Lille : Christophe Audebert Ifsttar : Amélie Goncalves, Corinne Blaquart
INRA : Jean-Baptiste Traversac INRA/ADEME : Sabine Bognon, doctorante Interbev : Philippe Douine, directeur, Thierry Gibilaro Interfel : Dragana Miladinovic La Ruche qui dit Oui : Jérémy Anxionnaz, Pierre-Alain Mory, Elise Ripoche, gestionnaire d'une ruche Le Petit Producteur : Renan Even Lille Métropole : Isabelle Ciekansky
Marché sur l'Eau : Hélène Bréchet, présidente de l'association Monoprix : Sabine El Kasri, directrice Supply Chain, Dominique Fenech, directeur des achats alimentaires frais Naturalia : Alain Carini, directeur général, Véronique Vo Tan (achats, marketing) Producteurs : Michel Biberon, Matthieu Birckel, Alain Crochot, Patrick Tourte
Projet Lajeune rue : Arnaud Daguin, Jacques Dereux, Cédric Naudon Réseau des Cueillettes chapeau de paille : Philippe Marguey, producteur et directeur du GIE Chapeau de paille Semmaris : Alain Perrier, directeur commercial
SNCF « Les paniers Fraîcheur » : Emeline Catel, Jean-Yves Stachera, chef de service produits innovants Terre Azur : Patern Calvez, directeur logistique adjoint, Laurent Grandin, directeur Terroirs d'Avenir : Samuel Nahon TLC pour Leclerc : François Devilliers Transmex : M. Habibeche, directeur Ville de Paris : Amandine Bonneau, chef du bureau des Marchés de quartier - Direction du développement économique

Sommaire

Déroulé de l'étude et méthodologie	04
1 - Système alimentaire et filières courtes de proximité, points clés	07
1.1 - Le système alimentaire francilien, comment ça marche ?	07
1.2 - Focus sur chacun des maillons, quelle prise en compte des filières courtes de proximité ?	09
La production : un enjeu de préservation d'une agriculture forte et diversifiée	09
La transformation : un enjeu de maintien et de développement sur le territoire francilien	11
Le commerce de gros : le rôle stratégique du Marché d'intérêt national de Rungis	12
La distribution et la commercialisation : un enjeu de maintien de la diversité et de la vitalité du commerce de détail et de la restauration commerciale	13
Le transport et la logistique, un triple défi : circuler, stationner, livrer et une anticipation nécessaire	15
1.3 - Les filières courtes de proximité décryptées	18
Des circuits courts aux filières courtes de proximité	18
Les circuits courts en quelques chiffres	20
Les filières courtes de proximité : 20 modes de commercialisation, 5 grandes stratégies, 3 types de marché	23
2 – Trois axes de propositions et 100 actions pour soutenir et développer les filières courtes de proximité	29
2.1 - Agir sur chacun des maillons du système alimentaire	30
Soutenir et accompagner la production : développer l'offre, privilégier la qualité, valoriser les productions	30
Soutenir la transformation et développer le recours aux produits franciliens	31
Conforter le Marché d'intérêt national de Rungis, soutenir la diversité des modes de commercialisation, faciliter le recours aux produits franciliens	31
Optimiser le transport et la logistique en renforçant les coordinations entre les acteurs : professionnaliser, mutualiser, massifier	31
2.2 - Structurer les filières alimentaires	32
Accompagner les filières par le conseil, la formation et l'innovation	32
Mutualiser les emplois, les équipements dans les différents maillons et les fonctions supports	33
Structurer verticalement : mettre du lien entre les acteurs	33
2.3 - Viser une gouvernance alimentaire régionale	35
Connaître et faire connaître, action clé pour les acteurs économiques, les consommateurs et les acteurs publics	36
Vers un portage régional des questions d'alimentation en lien avec les territoires infra et suprarégionaux	36
Conclusion : apports et ouverture	39

Problématique

À la croisée des problématiques sociales, économiques, environnementales, énergétiques, et climatiques, l'alimentation est devenue un sujet incontournable. Course à la terre, émeutes de la faim, sécurité alimentaire, qualité sanitaire et nutritionnelle, recherche de valeurs... sont autant de sujets qui nous touchent individuellement et collectivement, de l'échelle locale à l'échelle mondiale.

Pour les grandes métropoles, densément peuplées et urbanisées, les enjeux sont encore plus prégnants. L'Île-de-France, en particulier, est à la fois une grande région urbaine -12 millions d'habitants sur seulement 2 % du territoire national- et une grande région agricole. Les enjeux sont donc doubles, tant en termes de robustesse des espaces agricoles que d'approvisionnement alimentaire. Il s'agit :

- d'assurer la durabilité et la viabilité de l'agriculture, en conciliant développement humain et économique avec la préservation d'espaces de production, de respiration, de poumons verts, d'équilibre, de connexions écologiques... pour une métropole vivable, durable...
- d'approvisionner quotidiennement et durablement les Franciliens, en quantité, en qualité, en diversité et à un prix accessible à tous.

La relocalisation des systèmes alimentaires, la proximité, le lien producteurs/consommateurs est un sujet à part entière. Circuits courts, filières de proximité occupent largement la scène médiatique, les colloques. Quelle place occupent-ils au sein de notre agriculture, de notre approvisionnement alimentaire ? Dans quelle mesure répondent-ils à aux grands enjeux exprimés ci-dessus ?

Les études, réflexions, actions, portées par des acteurs privés, publics, par la société civile se multiplient. Les initiatives émergent et se font de plus en plus nombreuses : Amap¹, Ruche qui dit Oui, Paniers fraîcheur Sncf, produits locaux dans la restauration collective et la grande distribution...

En Île-de-France, le Sdrif² et son défi « alimentation », le Prad³, la définition d'une nouvelle stratégie agricole régionale, le Plan Bio, le Pralim⁴... montrent l'intérêt et les attentes sur ces questions.

La présente étude confiée à l'IAU îdF par la Région Île-de-France et la Driaaf⁵ a pour objet ces **filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien**. Il s'agit :

- de mieux comprendre le fonctionnement du système alimentaire francilien et la place qu'y occupent les filières courtes de proximité,
- de dresser un état des lieux des différentes formes de filières courtes de proximité et leurs perspectives d'évolution,
- d'orienter l'action publique sur ces questions.

L'enjeu alimentaire et de durabilité des territoires est crucial dans notre région. Le contexte de crise économique, de mondialisation des échanges, de fragilité, voire de fracture sociale, de transition écologique et sociale conduit à la nécessité de mettre en place **une action publique forte, concertée et multithématique sur le sujet de l'alimentation**. La présente étude apporte un socle de connaissances indispensables à une action régionale ambitieuse et durable et propose des pistes d'action qui vont nécessairement au-delà des seules filières courtes de proximité : elle touche à la robustesse de l'agriculture et du système alimentaire francilien dans son ensemble, à la durabilité et à l'équité de l'approvisionnement alimentaire.

1 - Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

2 - Schéma directeur de la Région Île-de-France

3 - Plan régional de l'agriculture durable

4 - Plan régional de l'alimentation

5 - Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Déroulé de l'étude et méthodologie

La préservation et la valorisation de l'agriculture francilienne sont au cœur des préoccupations de la Driaaf et de la Région Île-de-France de longue date. Les motivations à préserver l'agriculture ont varié au cours du temps, miroir des enjeux de chaque époque. Ainsi la gestion de l'espace, la multifonctionnalité, le paysage, l'environnement ont tour à tour influencé les politiques publiques sur ces questions. Des études ont régulièrement été confiées à l'IAU îdF pour défricher, analyser, définir l'action à mener à l'échelle régionale ou dans les territoires.

Le champ de l'alimentation, abordé par l'IAU îdF dans les années 1970, revient aujourd'hui en force dans les réflexions mondiales, nationales et régionales. L'État et la Région se sont donc naturellement tournés vers l'IAU îdF afin de défricher de nouveaux champs interconnectés : agriculture de services, de proximité, circuits courts, filières alimentaires...

La définition de l'étude s'est construite par le dialogue et l'échange entre l'IAU îdF et les commanditaires afin de définir un sujet qui réponde pleinement aux enjeux régionaux et s'inscrive dans la complémentarité des travaux engagés par ailleurs.

Ainsi, d'une commande initiale de la Driaaf orientée sur l'agriculture de services en Île-de-France, dans la droite ligne du Schéma de services (1999) et d'une étude réalisée sur les programmes agriurbains 2005 par l'IAU îdF (2005), la demande s'est affinée pour mettre l'accent sur l'**alimentaire** et la **proximité**. Le plan Barnier sur les **circuits courts** (2009) venait de sortir, peu de travaux existaient alors sur le sujet en Île-de-France mais beaucoup s'engageaient.

En 2010-2011, l'IAU îdF organise une **consultation des principaux acteurs** - Driaaf, Région, Inra⁶, Cervia⁷ et les chambres d'agriculture afin de définir les concepts, les enjeux, les attentes autour de ces sujets. Une **note de cadrage** est produite par l'IAU îdF relatant la nécessité de travailler sur les **filières alimentaires courtes de proximité** (et pas seulement sur les circuits courts) et d'améliorer la connaissance sur le **système alimentaire francilien**. La publication d'une **note rapide** met en exergue les enjeux d'un approvisionnement alimentaire durable en Île-de-France (février 2011) pour bien nourrir 12 millions de Franciliens⁸, quotidiennement et durablement.

Un cahier des charges est proposé par la Driaaf, finalisé après échanges avec l'IAU îdF et validé par la Région. L'étude, ainsi définie « les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien » est officiellement **lancée en avril 2011**. La Driaaf et la Région sont commanditaires.

Elle vise à analyser la place et les perspectives de développement des filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien et à donner des pistes pour l'action publique. Cinq filières de production ont été plus particulièrement analysées en raison de leur prédominance sur le territoire francilien (filière blé-farine-pain) ou des enjeux de développement (fruits et légumes) et de pérennisation (viande et lait).

D'un point de vue méthodologique l'étude s'appuie sur un travail bibliographique, des données, des enquêtes, des entretiens avec des experts et professionnels agricoles, agroalimentaires, des acteurs économiques de la distribution, de la logistique, des chercheurs, des institutionnels. Un important travail de constitution de bases de données, d'analyse et de spatialisation a été réalisé.

6 - Institut national de la recherche agronomique

7 - Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire de Paris-Île-de-France

8 - Nourrir 12 millions de Franciliens : un défi au quotidien. Notes rapides Société n° 535. 16 février 2011. Laure de Biasi, Elisabeth Faguer, Laure Thevenot

Pour ce faire :

Une équipe pluridisciplinaire est constituée à l'IAU îdF (agronome, géographe, économiste, logisticien, juriste) pour répondre à ce sujet vaste et ambitieux.

Il est fait appel à un bureau d'études, AND International, pour une analyse des filières, pour réaliser des enquêtes complémentaires sur les circuits courts et les établissements effectuant une transformation de produits agroalimentaires. Une étude réalisée sur le Min de Rungis pour l'IAU îdF a également enrichi cette étude.

Un partenariat a été mis en place avec l'Inra, le Cervia les chambres d'agriculture, le Gabif⁹, avec une participation active à la fourniture de données et à l'analyse de certains pans de l'étude ainsi que des relations de collaboration étroite avec les services de la Driaaf et de la Région.

Un comité de pilotage a été élargi au réseau des Amap, conseils généraux...

Un travail approfondi d'enquêtes complémentaires auprès des agriculteurs était initialement prévu pour pouvoir quantifier et qualifier les filières courtes de proximité en Île-de-France. Ces enquêtes n'ont pas pu être réalisées pour des raisons administratives et budgétaires inhérentes aux commanditaires de l'étude. La méthodologie et les attentes ont été revues en conséquence. Un travail d'entretiens pour chaque mode de commercialisation a été mis en place. Si toutes les données quantitatives attendues initialement n'ont pas pu être obtenues, l'analyse qualitative s'est révélée très riche.

La Région et la Driaaf ont suivi et alimenté les travaux. La Driaaf y a directement contribué par un stage de 6 mois d'un élève ingénieur et la publication d'un 4 pages sur les circuits courts en Île-de-France.

Nos commanditaires ont souhaité l'approfondissement de deux maillons : la première transformation et la logistique.

La base de données sur les transformateurs et l'enquête associée réalisée par le bureau d'études And international se sont révélées trop incomplètes et difficilement exploitables. Le choix a été fait de la reprendre et d'élaborer une base de données conjointe IAU îdF – Driaaf – Cervia – Direccte¹⁰. Ce travail donne un premier état des lieux de la transformation agroalimentaire en Île-de-France. Il restera toutefois encore à affiner.

Un volet logistique a été ajouté à l'étude. Ce sujet est apparu incontournable pour la compréhension des filières alimentaires et la définition des enjeux de développement des filières courtes de proximité.

Le cahier des charges initial et les évolutions évoquées ci-dessus ont conduit à l'organisation actuelle de l'étude en huit thématiques, chacune développée dans un fascicule :

- Fascicule 1 : Des circuits courts aux filières courtes de proximité
- Fascicule 2 : Les acteurs et les grandes filières du système alimentaire francilien
- Fascicule 3 : Focus sur les industries agro-alimentaires
- Fascicule 4 : Focus sur le Min de Rungis et les circuits de distribution de produits alimentaires
- Fascicule 5 : Focus sur la logistique et les flux de transport
- Fascicule 6 : Les filières courtes de proximité : chiffres clés et analyse qualitative par mode de commercialisation
- Fascicule 7 : Quelle place pour les filières courtes de proximité dans les politiques publiques nationales et franciliennes ?
- Fascicule 8 : 100 propositions d'actions pour soutenir et développer les filières courtes de proximité

9 - Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France

10 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Ces huit fascicules sont accompagnés de la présente note de synthèse.

Il s'agit donc d'une étude de fond, exploratoire, de longue haleine, complexe et transversale. Elle a nourri de nombreux travaux (EGCES¹¹, Prad¹², Sdrif...) et s'en est alimentée. Elle servira de socle pour les travaux et politiques à venir.

11 - États généraux de la conversion écologique et sociale
12 - Plan régional d'agriculture durable

1 - Système alimentaire et filières courtes de proximité, points clés

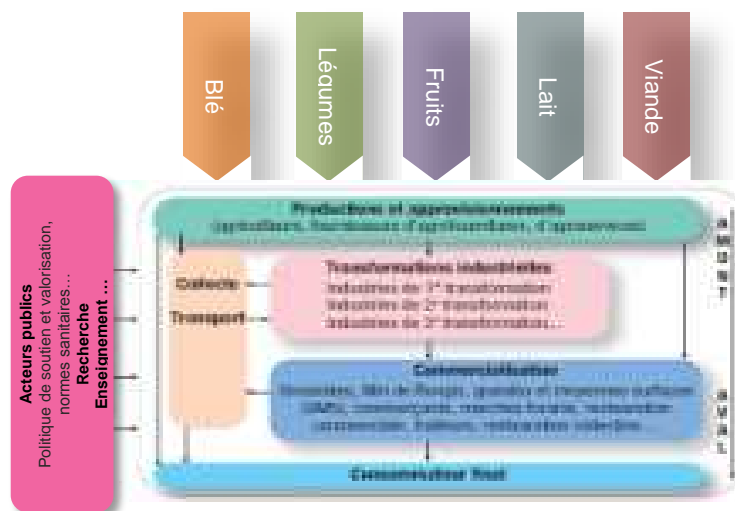
1.1 - Le système alimentaire francilien, comment ça marche ?

Le système alimentaire est constitué de chaînes complexes d'acteurs allant du champ à l'assiette incluant la production, la transformation, la commercialisation, la collecte et le transport jusqu'aux consommateurs. Chaque maillon est étroitement lié aux autres, avec une organisation spécifique par filière agro-alimentaire (fruits et légumes, viande, lait, ...) et par caractéristique commune de produits (le frais, le sec, l'épicerie...). Les acteurs publics, par leurs politiques de soutien et de valorisation, la recherche, l'enseignement... viennent compléter ce système et s'imbriquer aux autres maillons.

Le système alimentaire doit donc faire se rencontrer l'offre et la demande en mettant en musique ces différents acteurs.

C'est « la façon dont les hommes s'organisent pour produire, distribuer et consommer leur nourriture ». Définition de Louis Malassis. Nourrir les hommes, Dominos- Flammarion, 1994.

Le système alimentaire : une organisation par maillons et par filières

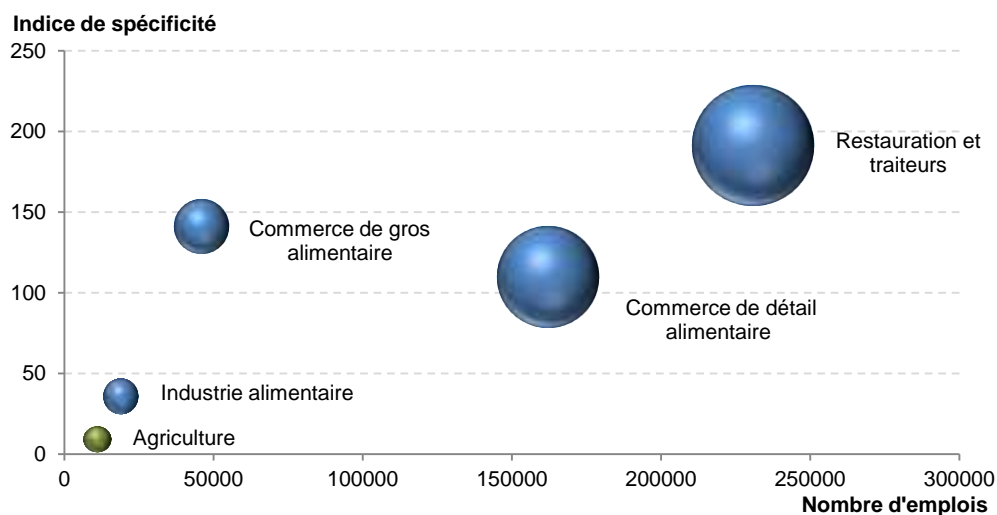


Source : IAU idF

En 2012, le système agro-alimentaire francilien comptait environ 90 000 établissements et 470 000 emplois¹³. L'Île-de-France se démarque du reste de la France par :

- une surreprésentation des maillons aval : commerce de détail et restauration/traiteurs ;
- une sous-représentation des maillons amont : agriculture et industries agroalimentaires ;
- un poids important du commerce de gros en lien avec la présence du Min de Rungis.

Le système agroalimentaire en Île-de-France : volume d'emplois et positionnement



¹⁴ Source : Acooss, RP2010

Note de lecture : La taille du cercle représente le volume d'emplois de chaque secteur d'activité. Son positionnement, au-dessus ou en-dessous de la base 100, signifie une plus forte ou plus faible représentation du secteur en Île-de-France par rapport à la moyenne nationale.

► Voir Fascicule 2 : « Les acteurs et les grandes filières du système alimentaire francilien »

13 - Sont comptés ici les établissements liés à l'agriculture, à l'industrie agro-alimentaire, au commerce de gros, au commerce de détail et à l'activité restauration/traiteur.

Sources : Pour les établissements, REE, Insee 2012. Pour l'emploi, RP2010 pour le secteur agricole et Acooss pour les autres données. L'Acooss est l'agence centrale des organismes de sécurité sociale. Les statistiques portent sur les déclarations préalables à l'embauche remplies par l'employeur dans le secteur privé, il s'agit donc de l'emploi salarié privé.

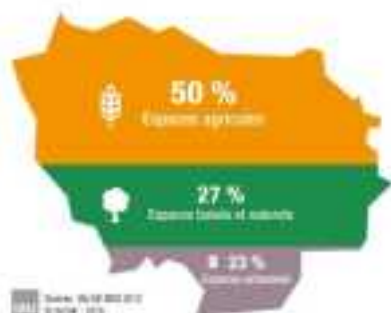
14 - L'indice de spécificité est le rapport entre le poids de l'emploi dans chaque secteur dans l'emploi total en Île-de-France et en France

1.2 - Focus sur chacun des maillons, quelle prise en compte des filières courtes de proximité?

La production : un enjeu de préservation d'une agriculture forte et diversifiée

L'Île-de-France est une grande région agricole, au potentiel agronomique exceptionnel. Elle comprend des cultures alimentaires au premier rang desquelles le blé, mais aussi l'orge, le colza, la betterave sucrière. Sont également présents les cultures légumières, fruitières, et dans une moindre mesure l'élevage, pour la viande et les produits laitiers.

On dénombre aujourd'hui 5 030 exploitations (RA¹⁵2010) après une diminution rapide ces dernières décennies (-22 % des exploitations entre 2000 et 2010). Toutefois, le nombre d'exploitations a encore plus fortement décliné au niveau national (-26 % en 10 ans). De plus, la diminution de la superficie agricole francilienne est quant à elle bien plus faible que la diminution du nombre d'exploitations (-2 % de la SAU¹⁶ entre 2000 et 2010) : cela s'explique par un fort agrandissement des exploitations (+26 % de superficie par exploitation en 10 ans, 112 ha/exploitation en 2010). Pour autant, le potentiel productif n'est pas forcément préservé : les situations et les perspectives divergent grandement selon les filières. Si les grandes cultures, productions emblématiques de la région se portent bien, certaines filières, en particulier l'élevage et l'arboriculture, connaissent de grosses difficultés.



Les espaces agricoles couvrent la moitié du territoire francilien.

Les exploitations de grandes cultures occupent 93 % de la surface agricole.

Les quelques 5 000 exploitations ne peuvent et ne pourront pas répondre aux besoins alimentaires de 12 millions de consommateurs.

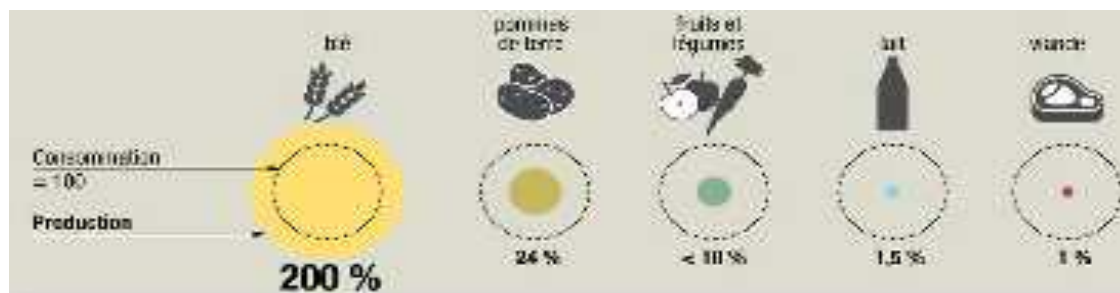
En France, il y a en moyenne 1 exploitation agricole pour 128 personnes. En Île-de-France, c'est 1 exploitation pour 2 360 personnes. Cela donne une idée de la pression qui pèse sur les exploitations franciliennes.



15 - Recensement agricole.

16 - Surface agricole utile.

La production francilienne contribue donc faiblement à l’approvisionnement alimentaire des Franciliens, mais dans des proportions variables selon les productions.



Sources : Agreste SAA, Insee, Interfel, Cnipt, Franceagrimer

L’approvisionnement en produits locaux existe, surtout en légumes, produits les plus vendus en circuits courts. Toutefois, des freins demeurent : insuffisance de l’offre (volumes et diversité), faible part de produits transformés (facteur gênant pour certains circuits de distribution), méconnaissance de l’offre. La qualité et l’ultra fraîcheur sont les atouts franciliens à privilégier et valoriser. Pour les fruits et légumes, la valorisation des produits franciliens (Saveurs Paris Île-de-France¹⁷ et actions de promotion du Cervia, des chambres d’agriculture), la création d’outils de transformation (légumerie de Flins dans les Yvelines), la plateforme Ferme bio Île-de-France¹⁸... sont autant de démarches et de projets à soutenir et à promouvoir.

Pour l’élevage, le développement de filières courtes de proximité paraît difficile bien que la demande de viande en vente directe sous forme de caissettes augmente. Cela exigerait une rapide et importante structuration de la filière viande (notamment pour l’abattage et la découpe). La création de la démarche « Porc Francilien » montre que cela est possible. Les petits abattages ou tueries à la ferme de volailles semblent également un levier possible même si la réglementation est de plus en plus contraignante et les outils difficiles à rentabiliser. Une des solutions serait l’augmentation des volumes ou la transformation des produits (conserves...) mais cela demande des compétences et des investissements supplémentaires.

Pour la filière lait, les perspectives de la filière régionale sont fortement liées à la fin des quotas laitiers (2015). La seule piste de filière courte de proximité semble être la transformation fermière, là encore très contrainte par le renforcement de la normalisation et de la réglementation et la fragilisation des producteurs hors circuits directs.

Pour les céréales, la prédominance du blé dans les productions franciliennes fait que, l’utilisation de blé local est une évidence mais peu affichée en tant que telle. Le développement de filières pain locales est davantage à valoriser comme lien entre territoire et alimentation que comme levier économique. D’autres filières locales, comme l’orge brassicole à l’instar d’autres régions françaises pourraient être développées. Les exploitations pratiquant le plus les circuits courts sont des exploitations à dominante grandes cultures. Elles constituent donc un levier important.

Il est enfin à noter que la majorité des produits biologiques franciliens sont commercialisés en filières courtes de proximité (FCP) : près de 90 % du volume produit en maraîchage bio en Île-de-France est commercialisé en vente directe : Amap et autres paniers, vente à la ferme et marchés. Soutenir le développement du bio joue aussi comme levier sur le développement des FCP.

Il faut de plus garder à l’esprit que l’agriculture francilienne évolue dans un contexte très particulier : elle bénéficie d’un important bassin de consommateurs. Ainsi, historiquement, il a été facile aux agriculteurs de trouver des débouchés. Ceci n’a pas favorisé les démarches collec-

17 - Marque créée par la Région et le Cervia en 2011 pour donner plus de visibilité aux produits alimentaires franciliens

18 - Fermes Bio d’Île de France est une structure économique regroupant des producteurs biologiques implantés en Île de France, créée depuis le 7 avril 2011.

tives et rend aujourd'hui plus complexe la mutualisation et la structuration des filières. La contrepartie d'être une grande région urbaine est la forte urbanisation qui consomme, fragmente, déstructure les espaces agricoles. Les actions à mener intègrent donc les questions économiques, foncières, organisationnelles, logistiques spécifiques à la production et à la structuration de filières mais aussi les questions d'aménagement du territoire et de planification.

► Voir Fascicule 2 : « Les acteurs et les grandes filières du système alimentaire francilien »

La transformation : un enjeu de maintien et de développement sur le territoire francilien

L'échelon de la transformation est un maillon essentiel du système alimentaire francilien. Divers acteurs interviennent à cette étape : les agriculteurs qui pratiquent une première transformation de leurs produits, les industriels de l'agroalimentaire au sein d'entreprises de tailles variées, les grossistes qui ajoutent de plus en plus souvent cette activité à leur cœur de métier. L'hétérogénéité de ces entités et l'absence de source statistique unique font que ce maillon est assez mal connu. L'identification des transformateurs franciliens a fait l'objet d'un premier recensement qui mérite d'être complété et approfondi pour mieux connaître l'ensemble des filières et les niveaux de transformation pratiqués. À ce stade, près de 500 établissements ont été identifiés.

L'activité de transformation concerne encore peu d'exploitations agricoles : en 2010, seulement 16 % des exploitations agricoles qui se sont diversifiées pratiquent une activité de transformation de leurs produits. Ces activités correspondent le plus souvent à des petites transformations sur place de produits de la ferme (confiture, petits abattages, miel, cidre, produits laitiers, moutarde, bières...).

La transformation en Île-de-France est donc essentiellement réalisée par des industries agro-alimentaires (IAA). Les IAA constituent un secteur industriel encore important en Île-de-France avec trois secteurs majeurs, la boulangerie/pâtisserie industrielle/fabrication de pâtes, la fabrication de boissons, et la transformation/conservation et préparation de viande. Mais l'évolution à la baisse des effectifs employés et du nombre d'établissements - baisse d'un quart des entreprises et des emplois entre 2000 et 2010 - témoigne de la fragilité de ce secteur d'activité.

La seconde et la troisième transformation sont prépondérantes alors que la première transformation est peu développée et souvent déconnectée de la production francilienne. Le degré de transformation des produits et la structuration est variable selon les filières. On constate une bonne structuration dans la filière céréalière, mauvaise pour la viande et le lait (peu de laiteries et d'abattoirs) et pour les fruits et légumes, la vente de produits bruts est prépondérante et les produits sont peu transformés.

Les IAA franciliennes sont de plus en plus déconnectées de la production agricole francilienne (sauf pour la meunerie et le sucre). De plus, elles fonctionnent sur des logiques économiques qui tiennent peu compte de l'origine des produits. Même si quelques très grandes unités sont présentes, les entreprises sont majoritairement de très petite taille et dispersées sur le territoire. Cet éclatement géographique, les différences de taille et de secteur d'activité, les problèmes de circulation rendent les échanges et les mutualisations entre entreprises et filières difficiles.

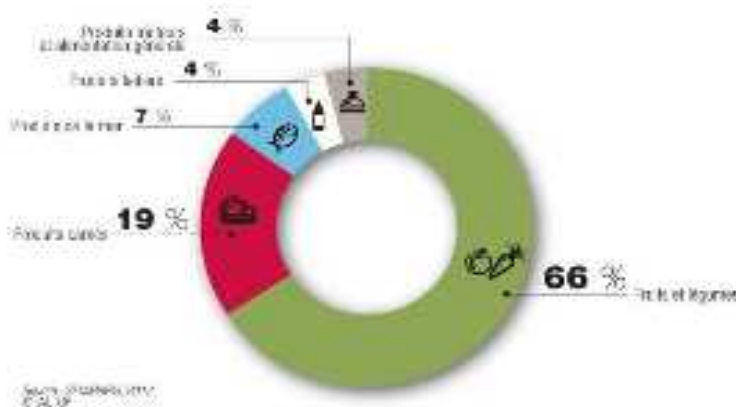
L'approvisionnement en produits de proximité semble n'intéresser qu'un très petit nombre d'acteurs principalement à cause des difficultés d'approvisionnement. Les acteurs susceptibles d'être intéressés sont des unités de petite taille, IAA de taille artisanale (fromagerie, brasserie, boulangerie) et exploitations réalisant de la transformation à la ferme, mais cela peut également concerner des entreprises de taille moyenne et un certain nombre de grossistes.

► Voir Fascicule 3 : « Focus sur les industries agro-alimentaires en Île-de-France »

Le commerce de gros : le rôle stratégique du Marché d'intérêt national de Rungis

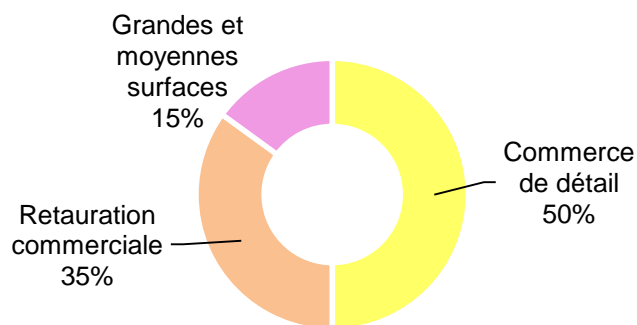
Le poids des grossistes dans le système alimentaire francilien s'explique notamment par la présence du Marché d'intérêt national de Rungis. Il est le plus important marché de gros de produits frais au monde. En 2013, les arrivages ont représenté près d'1,5 million de tonnes de produits frais, 970 000 tonnes de fruits et légumes, 280 000 tonnes de produits carnés, 106 000 tonnes de produits de la mer, 66 000 tonnes de produits laitiers et 57 000 tonnes de produits traiteurs.

Arrivages en tonnes (2013)



Les commerçants indépendants sédentaires et sur les marchés sont les principaux acheteurs du Min, mais la grande distribution, soit directement soit par le biais des centrales d'achats, ainsi que les restaurateurs s'y approvisionnent également.

Ventes par type de débouchés



Source : estimations SEMMARIS 2009

Le Min de Rungis joue un rôle fondamental dans l'approvisionnement de l'Île-de-France en produits frais. L'essentiel des denrées d'origine locale ou internationale distribuées dans la région passe par le Min de Rungis. Selon la Semmaris qui gère le marché, 65 % des ventes se font en Île-de-France. En 2004, un espace dédié aux producteurs d'Île-de-France a ouvert. Aujourd'hui, 64 producteurs de fruits et légumes viennent y écouler en direct leurs produits. Une réflexion est en cours pour redynamiser cet espace en perte de vitesse.

Le Min connaît une évolution de ces métiers avec un développement de la transformation des produits et des services (livraisons...) ainsi qu'une diversification vers des activités logistiques. Ce modèle nous est envié par de nombreuses métropoles et commence à s'exporter.

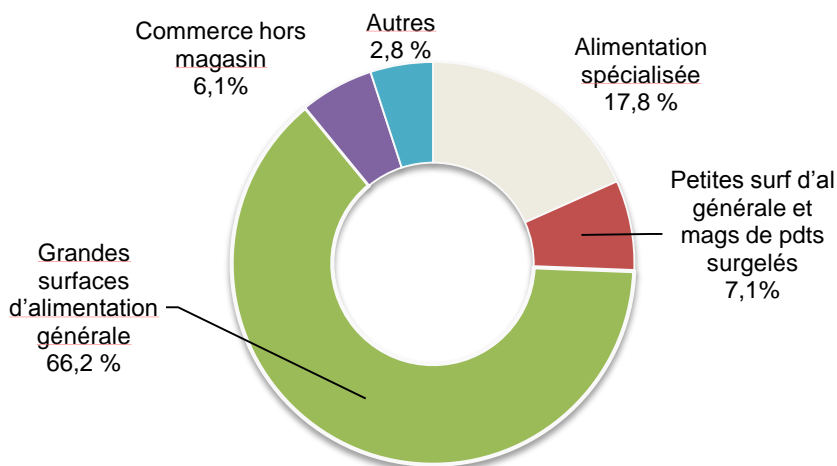
La présence du Min pour la région est un atout stratégique en termes d'approvisionnement alimentaire et aussi en termes d'emplois et de rayonnement. C'est un maillon indispensable du système alimentaire francilien qu'il faut pérenniser et conforter.

La distribution et la commercialisation : un enjeu de maintien de la diversité et de la vitalité du commerce de détail et de la restauration commerciale

L'approvisionnement du consommateur final, qu'il soit résident ou touriste, en produits alimentaires, se fait par différents canaux, les commerces en magasin¹⁹ – grandes et moyennes surfaces, boutiques spécialisées ou épiceries – le commerce hors magasin - marchés, vente directe, internet mais aussi la restauration hors domicile, traditionnelle, rapide ou collective (cantines ou restaurant inter-entreprises). On ne dispose pas de données permettant de connaître leur poids respectif mais l'Île-de-France se caractérise par la multiplicité des canaux de distribution, des densités rapportées à la population en grandes surfaces plus faibles et un poids plus important de la consommation hors domicile, que ce soit en restaurants, en snacking ou en collectivités (RIE, cantines).

En 2013, les hypermarchés, les supermarchés et les supérettes distribuent en France plus des deux tiers des produits alimentaires. Leur plus faible densité rapportée au nombre d'habitants comparée à la province laisserait penser que la place des autres circuits de distribution est plus élevée en Île-de-France. Il est sûr en tout cas que le commerce de moins de 120 m² dont un recensement est disponible sur Paris et la petite couronne représente environ un tiers du parc total dans l'alimentaire sur ce périmètre. Après une forte baisse des parts de marché, en France, la diminution des circuits traditionnels (commerces alimentaires indépendants, marchés) au profit des grandes surfaces semble stopper. Malgré l'apparition et le développement des *drives*²⁰, internet joue un rôle mineur dans la distribution de produits alimentaires. En boutiques ou par internet, un commerce alimentaire de niche ou spécialisé (chocolatiers, cavistes, magasins bio) se développe.

Lieux d'achat des produits alimentaires, 2013, France



Source : Insee, comptes du commerce 2013 prov, comptabilité nationale

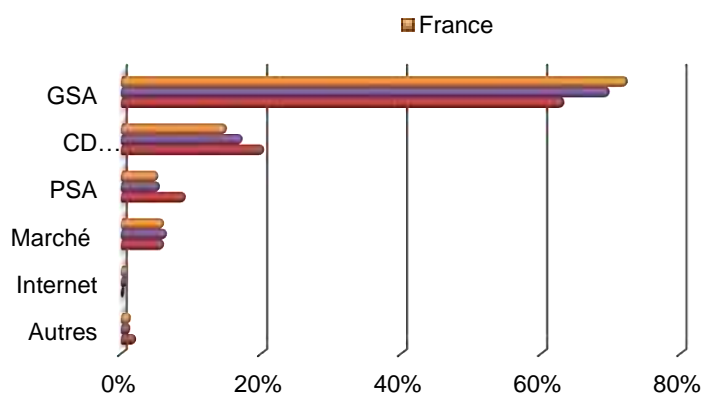
L'enquête budget des familles (Insee) de 2011 montre une moindre fréquentation des hypermarchés à Paris et une fréquentation plus élevée des commerces de détail spécialisés dans la capitale mais aussi dans le reste de la région. Comme en France, une part non négligeable des dépenses se fait sur les marchés et auprès des producteurs, alors que l'achat en ligne de

19 - Voir les définitions en annexe de la note 3 Focus sur les circuits de distribution et les modes de commercialisation

20 - Lieu où le consommateur vient récupérer ses achats courants commandés en ligne sur le site internet d'une enseigne alimentaire

produits alimentaires est encore très marginal. En 2006, la même enquête indiquait que l'alimentation était le second poste de dépenses avec 15,1 % du budget, à peine moins qu'en province (15,4 %) mais en toile de fond, il faut savoir que les revenus sont en moyenne plus élevés en Île-de-France et qu'un ménage francilien consacre un budget supérieur de 30 % à l'ensemble de ses dépenses. Enfin, en 2006 en Île-de-France, les dépenses alimentaires hors domicile (restaurants, cafés, cantines) étaient nettement plus élevée en Île-de-France qu'en province.

Lieux d'achat des produits alimentaires 2011 : comparaison Paris, agglomération hors Paris, France



Source : Insee, Budget des familles 2011

D'après le Crédoc²¹, Les habitudes alimentaires des Franciliens présentent quelques spécificités : ils consomment moins de viande, de charcuterie et de pain, plus de légumes mais moins de pommes de terre, davantage de laitages frais et de boissons sans alcool. Les générations jouent un rôle majeur dans la différenciation des choix alimentaires et sont une entrée pour appuyer un exercice prospectif.

Plusieurs spécificités du marché de consommation de l'Île-de-France sont favorables au développement des FCP : le pouvoir d'achat nettement supérieur d'une partie de la population, la surreprésentation de CSP+, une plus grande sensibilité de beaucoup de Franciliens à l'importance d'une alimentation variée et de qualité...

Malgré un modèle économique fondé sur les prix bas, l'approvisionnement des GMS²² auprès des producteurs a tendance à se développer. Toutefois, les relations commerciales entre grande distribution d'une part, fournisseurs et producteurs d'autre part, sont déséquilibrées comme en témoigne l'actualité.

Les modes de commercialisation des produits agricoles en provenance directe des agriculteurs franciliens sont en complet décalage avec les lieux d'approvisionnement observés pour l'ensemble des produits alimentaires. En effet, la très grande majorité des exploitants vend directement à la ferme, les marchés arrivant en seconde place. Les autres modes de commercialisation comme la vente en paniers, en grandes et moyennes surfaces ou bien la restauration collective ou commerciale sont marginaux. Il manque toutefois des éléments de quantification permettant une comparaison des volumes.

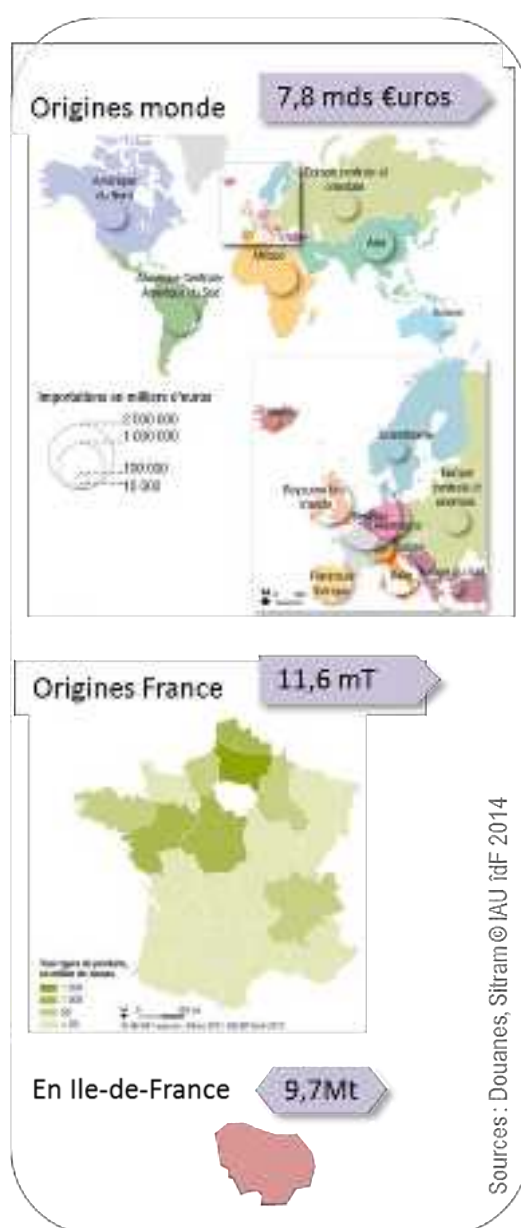
► Voir Fascicule 4 : « Focus sur le Min de Rungis et les circuits de distribution de produits alimentaires »

21 - Crédoc, Alimentation en Île-de-France, passé et perspectives audition au CESER mars 2010

22 - GMS : grandes et moyennes surfaces (hypermarchés > 2500m² de surface de vente, supermarchés compris entre 300 et 2499m²)

Le transport et la logistique, un triple défi : circuler, stationner, livrer et une anticipation nécessaire

Nourrir les franciliens aujourd'hui c'est s'appuyer sur un système mondial et local organisé et maîtrisé. L'approvisionnement de l'Île-de-France en produits alimentaires repose pour une faible part sur la région et majoritairement sur les autres régions françaises, l'Europe et le monde.²³ L'épicerie, les fruits et légumes, les produits carnés sont les principaux flux (en valeur) importés en IDF, les trois quarts des importations venant d'Europe et principalement du Benelux. La relative proximité géographique des importations explique la part dominante de la route. Elle est le support qui répond au mieux au schéma de la distribution alimentaire organisé en réseau de plates-formes qui concentrent et redistribuent. L'organisation du transport ferroviaire et l'usage du réseau ferroviaire est difficilement compatible avec ce schéma. À l'intérieur de la France, les flux d'importation proviennent à 70 % du Bassin parisien (Picardie, Centre) et concernent majoritairement les fruits et légumes.

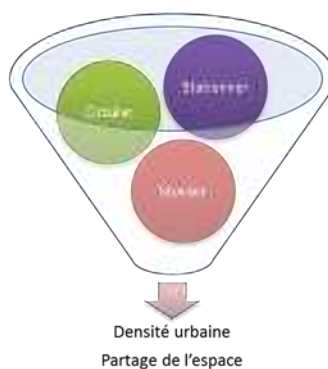


23 - La quantification des flux de marchandises est complexe dans la mesure où les sources et les unités de mesure sont différentes selon que l'on mesure les flux internationaux ou nationaux. Par ailleurs les statistiques disponibles ne prennent pas en compte les flux de moins de 3,5 tonnes, ce qui minimise les flux générés par les FCP.

L'Île-de-France est la première région logistique de France. Elle absorbe un quart des surfaces d'entrepôts de l'hexagone. La présence de 12 millions d'habitants, d'infrastructures maillées et d'envergure expliquent ce positionnement. Pour la filière alimentaire, le Val-de-Marne préserve ses fonctions logistiques grâce au Min dont le pouvoir d'attraction dépasse son seul périmètre.

Au cœur des espaces de consommation où la pression est très forte pour répondre aux besoins de densification et de renouvellement de la ville, la question de la logistique et du transport est difficilement prise en compte. On assiste ainsi à un paradoxe : une tendance à la densification de l'habitat, des emplois et des services, augmentant ainsi les besoins alimentaires alors que dans le même temps la logistique et les livraisons ne sont pas ou peu pensées dans la ville. Et cette densification augmente la valeur du foncier, rarement compatible avec le marché immobilier logistique actuel. Même les réserves des magasins sont concernées et donc réduites.

Le producteur francilien génère des flux. Il doit pouvoir circuler, accéder à l'hyper centre, stationner pour livrer, stocker. Densité urbaine et partage de l'espace contraignent le flux.



Source : IAU idF

L'enjeu est donc d'anticiper la spatialisation logistique, de prendre en compte la logistique – activité de service – à travers l'aménagement de l'espace urbain et rural et à travers les règles d'urbanisme associées.

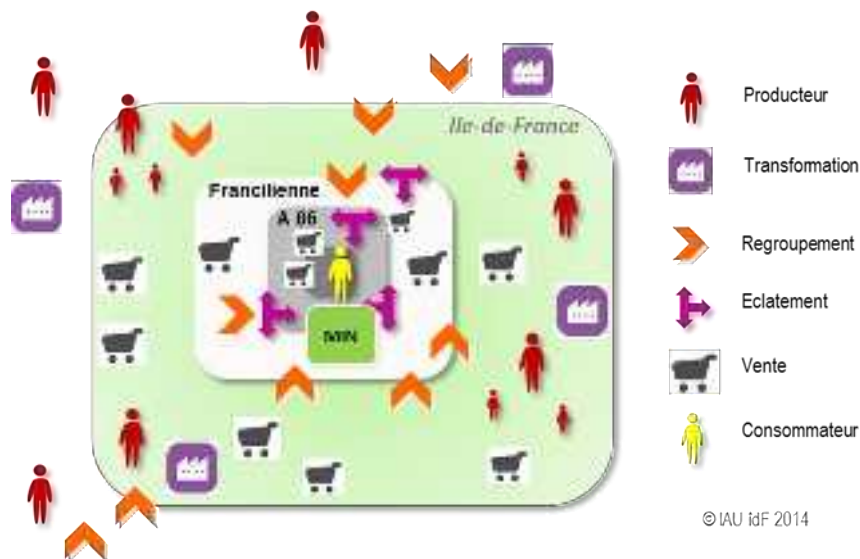
Un autre enjeu est de gérer les flux. 90 % des flux de marchandises sont réalisés par la route (sans compter tous les flux de véhicules utilitaires légers, parmi lesquels ceux des artisans et des agriculteurs qui assurent le transport avec leurs propres véhicules). La route est donc dominante. Elle est nécessaire à l'écosystème alimentaire.

Les producteurs franciliens ont un schéma d'approvisionnement différent selon l'organisation des marchés qu'ils desservent : soit ils livrent directement au point de distribution, soit les produits transitent par une ou des plateformes logistiques.

Pour le producteur, les contraintes sont de 3 types :

- techniques : éloignement et nature du produit à distribuer (frais, fragile), normes sanitaires ;
- économiques : absence d'offre de transport adaptée à de petits volumes qui sont produits dans des lieux dispersés. Le coût du transport, négligeable pour de grandes quantités et sur de grandes distances devient important voire rédhibitoire pour de petites quantités et sur de courtes distances ;

- organisationnelles découlant du choix du client : livraison en direct, vers une plate-forme, à des horaires impliquant de circuler aux heures de pointe (au niveau national, d'après CETE²⁴ ouest en 2013, 75 % des produits issus de circuits courts transitent ainsi par des plateformes).



Livrer de manière économique est très difficile. En Île-de-France le coût de livraison du dernier kilomètre est particulièrement élevé. L'effet de masse permet de « réduire » la facture. Optimiser la rotation des véhicules, les fréquences de livraison, éviter les ruptures d'approvisionnement sont autant de moyens pour gagner en efficacité logistique et en efficacité économique.

Pour le producteur francilien, accéder à une telle organisation n'est pas si simple. Faire appel à un service transport est vecteur de prix mal adapté aux filières courtes de proximité (valeur du produit et volume à transporter). Les producteurs franciliens utilisent souvent leur propre véhicule. Faire ce choix, c'est consacrer du temps pour livrer, un temps pour lequel le producteur se rémunérera peu ou mal. Le producteur intègre-t-il le coût réel du transport dans ses comptes d'exploitation ?

Des systèmes d'optimisation logistique adaptés à ces filières se mettent en place. Mutualiser les transports, mutualiser des espaces au départ, à l'arrivée, sont au cœur des problématiques. La structuration de la filière pour la question logistique est essentielle.

► Voir Fascicule 5 : « Filière alimentaire, logistique et flux de transport »

24 - Centre d'études techniques de l'équipement

1.3 - Les filières courtes de proximité décryptées

Des circuits courts aux filières courtes de proximité

Les définitions et concepts se multiplient pour décrire les modes de commercialisation et de consommation mettant en avant les liens entre producteurs et consommateurs.

Dans le langage courant, on parle de circuit court et on y associe une multitude de pratiques traditionnelles ou plus innovantes (marchés, cueillettes, Amap, ...), se basant sur une relation forte entre le producteur et le consommateur et/ou une faible distance entre le champ et l'assiette. Les travaux fondateurs de Parker (2005) s'appuient en particulier sur cette double approche géographie/nombre d'intermédiaires.

Une définition officielle a été donnée par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire dans le plan d'action pour développer les circuits courts en juin 2009.

La définition « officielle » des circuits courts

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs, Plan d'action pour développer les circuits courts, juin 2009

Cette définition s'appuie uniquement sur le nombre d'intermédiaires (zéro ou un). Elle a l'avantage d'être claire et quantifiable. C'est sur elle que s'appuient les questions ayant trait aux circuits courts dans le recensement agricole de 2010.

Dans la pratique, il est souvent fait un rapprochement entre approvisionnement direct et production locale. Il s'agit bien néanmoins de deux objets distincts : le nombre d'intermédiaires et la distance géographique.

Aussi, d'autres vocables apparaissent peu à peu pour prendre en compte cette composante géographique voire intégrer d'autres critères relevant davantage des valeurs morales ou éthiques associées à ces pratiques : la nature de l'engagement entre le producteur et le consommateur, la durabilité des pratiques, la nature des intermédiaires.

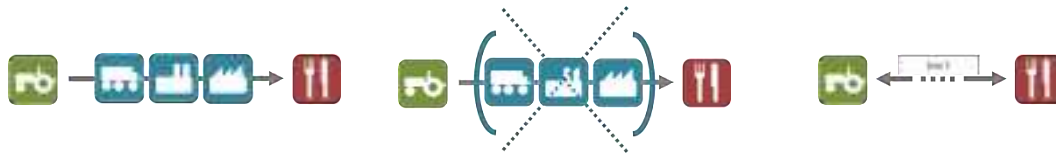
La proposition faite par l'IAU îdF et validée par le comité de pilotage, a été de ne pas se restreindre aux seuls circuits courts (0 ou 1 intermédiaire) mais d'étendre la réflexion à des pratiques englobant mieux les enjeux franciliens :

- d'un côté, **soutenir, valoriser l'agriculture francilienne** et voir comment les pratiques de circuits courts ou autres démarches semblables peuvent y contribuer ;
- à l'autre bout de la chaîne, **assurer un approvisionnement alimentaire durable, diversifié et de qualité à tous les Franciliens.**

Pour ce faire, la notion de **filières alimentaires** et leur nécessaire (re) structuration en Île-de-France ont été mises en avant ainsi que la **proximité géographique** et le faible nombre d'**intermédiaires**.

Ces enjeux nous ont amenés à définir le concept de **filières courtes de proximité** :





FILIERES	COURTES	de PROXIMITE
<p>► Prendre en compte tous les maillons potentiels de la chaîne :</p> <p>producteurs, transformateurs, transporteurs, distributeurs, consommateurs</p>	<p>► Rapprocher producteurs et consommateurs (lien relationnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux rémunérer les agriculteurs pour les tâches intermédiaires effectuées - Répondre aux attentes de contact, de traçabilité, de sécurité alimentaire des consommateurs 	<p>► Rapprocher producteurs et consommateurs (lien géographique) :</p> <p>Conforter les liens entre les habitants et leur territoire (image, identité, économie locale...)</p>
<p>Plusieurs grandes filières mises en avant par leur importance en Île-de-France et/ou l'imminente nécessité de leur prise en compte :</p> <p>Blé, fruits, légumes, lait, viande</p>	<p>Un nombre réduit d'intermédiaires :</p> <p>zéro, un ou quelques intermédiaires... selon les filières</p>	<p>Plusieurs échelles à considérer : du local (initiatives communales, intercommunales) à l'interrégional (à minima régions et départements limitrophes) pour prendre en compte les jeux d'acteurs dépassant l'Île-de-France (notamment le fonctionnement des IAA) en se focalisant sur l'échelle régionale pour impulser, soutenir, développer les démarches franciliennes</p>

► Voir Fascicule 1 : « Des circuits courts aux filières courtes de proximité »

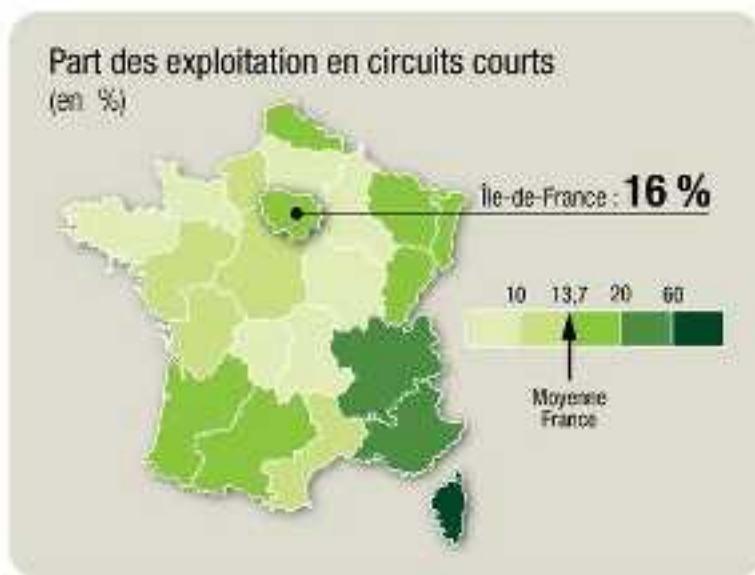
L'approche circuits courts est retenue ici pour le cadrage quantitatif global au niveau régional et les comparaisons nationales à partir des données du recensement agricole de 2010. (Cf. Fascicule Les circuits courts en quelques chiffres)

L'approche « filières courtes de proximité » est ensuite développée pour une analyse plus fine avec une caractérisation de chaque mode de commercialisation et des stratégies mises en œuvre. (Cf. Les FCP, typologie et analyse des modes de commercialisation).

Les circuits courts en quelques chiffres

En Île-de-France 804 exploitations²⁵ pratiquent la vente en circuit court en 2010, soit plus d'une exploitation sur six.

L'Île-de-France est bien placée en termes de circuits courts, se situant au 8e rang des régions françaises. Avec 16 % d'exploitations pratiquant des circuits courts, elle se positionne au-delà de la moyenne de la France métropolitaine (14 %) ²⁶.



Source : RA 2010

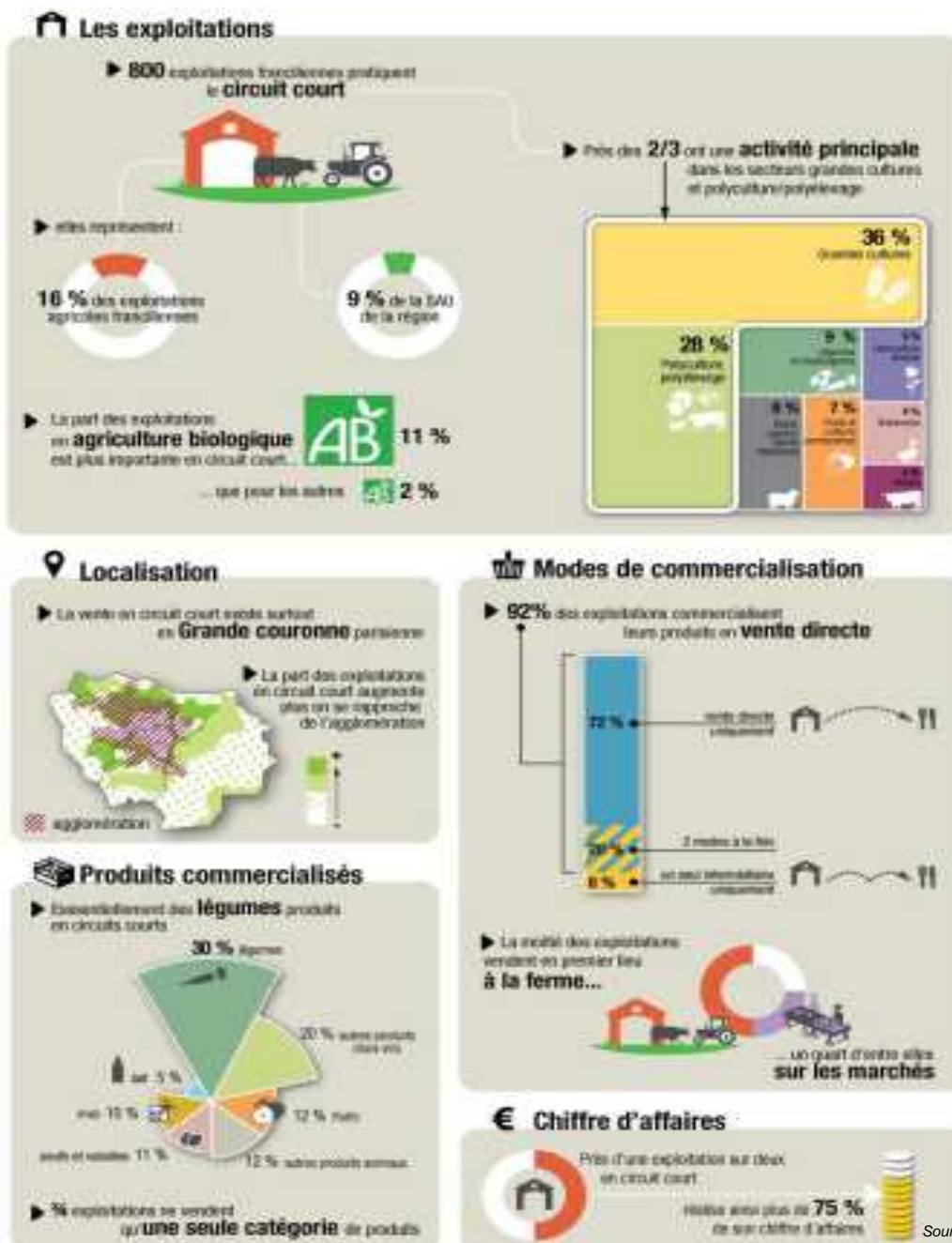
Toutefois, l'évolution des circuits courts ces 10 dernières années peut paraître étonnante. Alors que ces modes de commercialisation sont de plus en plus médiatisés et plébiscités, on observe une diminution notable des exploitations en circuits courts entre les deux derniers recensements agricoles de 2 000 et 2 010. En 2000, 1400 exploitations pratiquent la vente directe, ils ne sont que 740 en 2010²⁷.

Cette diminution s'explique certainement par une forte diminution du nombre global d'exploitations (- 2/3 en 40 ans ; - 1/5 en 10 ans). De plus, les exploitations maraîchères ont été particulièrement touchées (deux exploitations sur trois entre 2 000 et 2 010) et les circuits courts qui commercialisent majoritairement des légumes ont de fait été particulièrement concernés. Cela contribue à expliquer la diminution du nombre d'exploitations en circuits courts. Enfin, des modifications dans les choix de cultures de la part des exploitants ou dans les modes de commercialisation employés avec un recours accru aux circuits longs peuvent aussi être avancés comme explication (*Agreste Île-de-France* Numéro 117 - février 2012).

25 - Au moins un produit commercialisé par circuit court (hors produit viticole)

26 - Le taux d'exploitations en circuits courts pour la France en incluant les DOM est de 16,25 %, comparable au taux francilien.

27 - Dans le recensement agricole de 2000, seuls les circuits courts en vente directe sont identifiés (0 intermédiaire). En 2010, les circuits courts en vente directe ou avec un intermédiaire sont identifiés (0 ou 1 intermédiaire). Les circuits courts avec un intermédiaire n'étant recensés qu'à partir de 2010, la comparaison 2000-2010 porte uniquement sur la vente directe. En 2010 92 % des 804 exploitations en circuits courts pratiquent la vente directe, soit 740 exploitations.



Source : RA 2010

Deux systèmes traditionnels dominent les circuits courts :
 50 % des agriculteurs en circuits courts pratiquent la vente à la ferme,
 27 % des agriculteurs en circuits courts vendent sur les marchés,
 Les paniers (Amap...) comme la grande distribution ne représentent que 4 %, des modes de vente choisis par les agriculteurs en circuits courts.

Quantification par mode de commercialisation

Une estimation du nombre d'exploitations pratiquant chaque mode de commercialisation est proposée ici de manière exhaustive pour tous les modes de commercialisation décrits par le recensement agricole de 2010.

Cette estimation s'appuie sur le cumul des trois premiers modes de commercialisation réalisés en termes de chiffres d'affaire pour chaque exploitation.

Considérant que le nombre d'exploitations ayant plus de trois modes de commercialisation significatifs est faible, l'hypothèse retenue est qu'en cumulant les exploitations qui ont comme premier, deuxième ou troisième mode de commercialisation un type de circuit de commercialisation, la vente en GMS par exemple, on approche du nombre total d'exploitations qui commercialisent en GMS, tout du moins de manière significative d'un point de vue économique. Les chiffres donnés sont donc une estimation a minima du nombre d'exploitations pratiquant chaque mode de commercialisation.



► Pour en savoir plus :

Commercialisation des produits agricoles - Recensement agricole 2010 - Un producteur sur cinq vend en circuit court – Agreste Primeur N° 275-janvier 2012

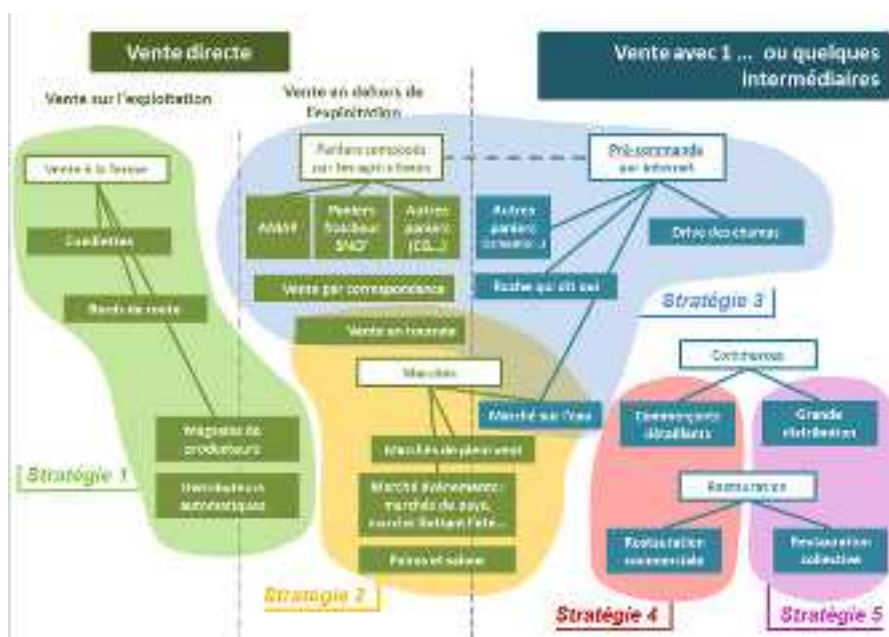
Recensement agricole 2010 : les circuits courts en Île-de-France. Agreste Île-de-France N°117 - février 2012

Laurène Jolly. Rôle des circuits courts de proximité dans le maintien et la valorisation d'une agriculture multifonctionnelle en Île-de-France. Mémoire de fin d'étude. Agrocampus ouest-Driaaf 2012.

Les filières courtes de proximité : 20 modes de commercialisation, 5 grandes stratégies, 3 types de marché

Une vingtaine de formes différentes de filières courtes de proximité ont été identifiées en Île-de-France mettant en relation les produits et les consommateurs franciliens via l'agriculteur directement ou par le biais d'un ou de quelques intermédiaires.

Les filières courtes de proximité présentent une forte diversité de mise en œuvre. À côté de pratiques traditionnelles (vente à la ferme, marchés, cueillettes,...) se sont développées de nouvelles formes (Amap, paniers SNCF) et plus récemment (La Ruche qui dit Oui, Drive des champs...). Elles font preuve d'une grande adaptabilité et capacité d'innovation pour tous les maillons : systèmes et types de production, transformation, commercialisation, systèmes logistiques...



Source : IAU idF

Les stratégies de commercialisation en FCP

Stratégie 1 : Vente sur l'exploitation : zéro intermédiaire, zéro transport. La spécificité est l'absence de transport. La main-d'œuvre est concentrée sur la production. Le consommateur vient sur l'exploitation avec, le plus souvent, un lien fort au producteur et encore plus, à l'exploitation, au produit, au territoire

Stratégie 2 : Vente de type « marché » : tradition et mutualisation du lieu de vente. Il s'agit de vendre en un même lieu, prévu à cet effet, des produits divers. Une connaissance et une confiance réciproque peuvent s'instaurer. Par contre l'identification du vendeur (producteur ou revendeur) n'est pas toujours facile pour le consommateur.

Stratégie 3 : Paniers et précommandes : anticipation. Il s'agit d'optimiser la vente de produits par un système de précommandes permettant d'optimiser la gestion des stocks. Ces systèmes répondent bien à la demande des consommateurs même si un flou peut exister quant à l'interlocuteur : producteur (Amap), revendeur (Drive, Campanier ...), intermédiaire de services (Ruche). Toutefois cela demande du temps et de la main-d'œuvre pour la préparation des commandes et le transport, ce qui peut être un frein pour les agriculteurs. Sur ce créneau particulièrement, les intermédiaires privés émergent et devraient encore se développer.

Stratégie 4 : Déléguer la vente à des commerçants et restaurants : qualité et régularité. Il s'agit ici de déléguer la vente à un acteur économique dont c'est le métier. Il vend directement les produits bruts ou transformés (commerçants) ou les assemblent (restaurants). Les produits franciliens sont encore peu concernés par ces circuits ou peu valorisés pour leur origine géographique. Pour autant, ces modes de commercialisation ont très bonne presse et commencent à se développer. La charte Talents et les marques Saveurs Paris Île-de-France et Produits ici, cuisinés ici, développées par le Cervia aident à leur valorisation.

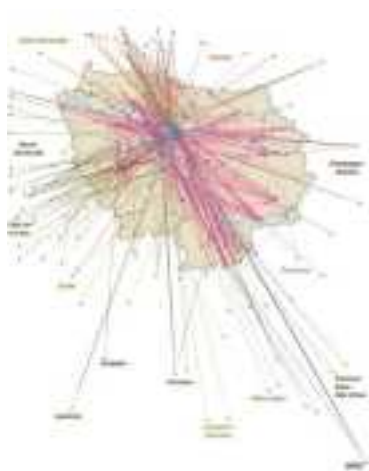
Stratégie 5 : Déléguer la vente à la restauration collective et à la grande distribution : volume et régularité. Il s'agit de fournir des grandes quantités avec certaines contraintes : cahiers des charges, référencements des produits, appels d'offre, rythme saisonnier (cantines scolaires), horaires et conditions de livraison... Cette stratégie touche un public large et participe à la (re)connaissance et au développement des produits franciliens. Il faut veiller à maintenir la qualité des produits (fraîcheur, goût...) pour construire une image francilienne positive et ne pas se placer sur un créneau concurrentiel sur lequel l'Île-de-France ne pourrait pas s'aligner.

Chaque mode de commercialisation fait l'objet d'une fiche détaillée donnant dans la mesure du possible :

- une estimation du nombre d'acteurs impliqués : agriculteurs et le cas échéant intermédiaires de service ou structures porteuses ;
- une estimation du nombre de consommateurs concernés ;
- une estimation des flux : volumes traités et flux financiers ;
- une spatialisation des acteurs et des flux ;
- une analyse des avantages et des inconvénients de ce mode de commercialisation pour les agriculteurs, les consommateurs, les intermédiaires, le territoire ;
- les perspectives, enjeux et propositions d'amélioration.

Liste des modes de commercialisation faisant l'objet d'une fiche :

Stratégie 1 : Vente sur l'exploitation	Fiche 1 : Vente à la ferme Fiche 2 : Cueillettes Fiche 3 : Magasins à la ferme Fiche 4 : Distributeurs automatiques Fiche 5 : Bords de route
Stratégie 2 : Vente de type « marché »	Fiche 6 : Marchés Fiche 7 : Marché sur l'eau Fiche 8 : Vente en tournée ou à domicile
Stratégie 3 : Paniers et précommandes	Fiche 9 : Amap Fiche 10 : Paniers fraîcheur SNCF Fiche 11 : La Ruche qui dit Oui Fiche 12 : Drive fermier/Drive des champs
Stratégie 4 : Déléguer la vente à des commerçants et restaurateurs	Fiche 13 : Magasins spécialisés et commerçants détaillants Fiche 14 : Restauration commerciale
Stratégie 5 : Déléguer la vente à la restauration collective et la grande distribution	Fiche 15 : Restauration collective Fiche 16 : Grande distribution



300 AMAP (2013)
34 000 consommateurs concernés
210 producteurs dont 107 franciliens
1 agriculteur sur 2 n'est pas francilien



550 marchés (2011)
Densité : 1 pour 2179 Franciliens
À Paris : 115 producteurs
(dont 72 franciliens)
10 % des places seulement



25 cueillettes (2014)
dont 10 du réseau
Chapeau de Paille
52 000 à 70 000 personnes concernées
Zone de chalandise :
20 à 30 min en voiture

De manière schématique, ces cinq grandes stratégies peuvent être regroupées en trois types de marchés selon les pratiques en termes de prix de vente et de volumes commercialisés.



Stratégie et marchés

Un marché de niche (stratégies 1 et 3) emblématique des filières courtes de proximité

- qualité, gammes étendues de produits dans de faibles volumes, prix relativement élevés ;
- forte valeur d'estime : fraîcheur, goût, engagement, valeurs culturelles, patrimoniales... ;
- demande forte et en croissance ;

► Ce marché ne permettra pas un développement massif des FCP à l'échelle régionale : public restreint ; pratiques sont difficilement duplicables et/ou mutualisables, qui ne se prêtent pas aux économies d'échelle. Toutefois, elles peuvent convenir à un certain nombre d'agriculteurs, tant qu'ils n'entrent pas en concurrence les uns avec les autres. C'est un marché important en termes d'image, de moteur et d'innovation pour les FCP.

Un marché de masse (stratégie 5) et économies d'échelle :

- grande quantité, à bas prix, gamme de produits peu étendue ;
- porteurs de **valeurs techniques** (calibrage des produits, durée de conservation, praticité pour la structure vendeuse et les clients, sécurité alimentaire ...). Ils font quasi-systématiquement appel à un, voire des, intermédiaire(s) de vente ou de service ;

► Ces modes de commercialisation permettent une diffusion des produits au plus grand nombre mais les valeurs emblématiques sont peu ou pas présentes. Toutefois, la majorité des produits franciliens sont difficilement compétitifs face à la concurrence. Il faut donc là encore s'orienter vers des produits de qualité et veiller à l'image des FCP.

Un marché intermédiaire (stratégies 1,2 et 4)

- systèmes intermédiaires quant aux volumes écoulés et aux prix de vente pratiqués par les agriculteurs, circuits souvent relativement qualitatifs ;
- l'agriculteur ou le revendeur joue sur les valeurs d'estime des produits (proximité, fraîcheur, qualité...) tout en en écoulant un certain volume.

► Les FCP peuvent être plus développées et valoriser dans ce type de marchés. Les actions en cours (Saveurs Paris Ile-de-France, Produits d'ici cuisinés ici...) sont à poursuivre et à développer.

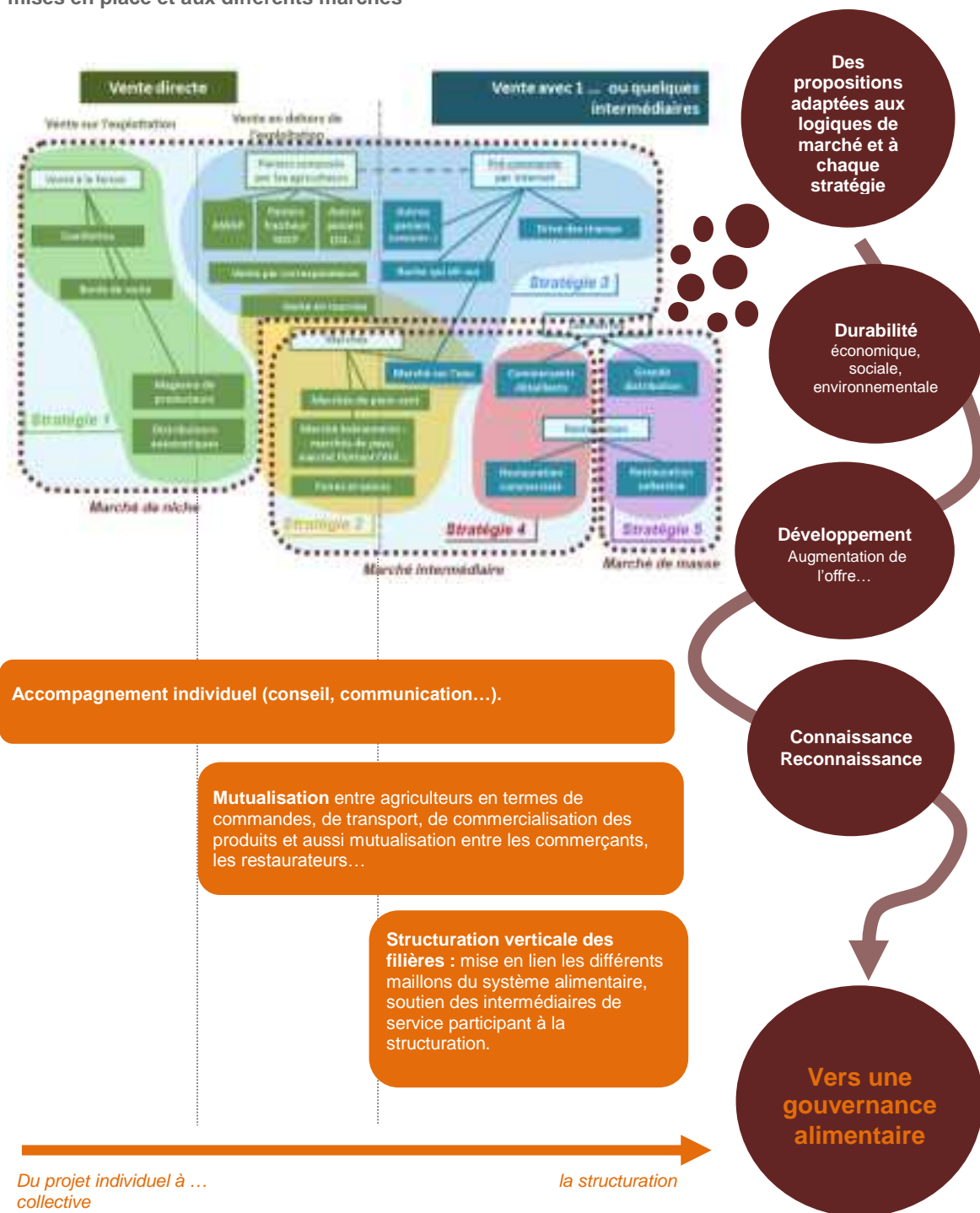
Cette analyse des formes de commercialisation, des stratégies et des marchés permet de guider l'action publique à mettre en œuvre en :

- tenant compte de la diversité des formes de filières courtes de proximité ;
- intégrant la complexité du système alimentaire et ses différents maillons : les mesures doivent s'adresser aux agriculteurs et aussi aux autres acteurs du système alimentaire jouant un rôle dans le développement des FCP : acteurs économiques, consommateurs et acteurs publics.

Les mesures doivent donc être adaptées, souples, ne pas grever l'innovation, la volonté d'entreprendre. Elles doivent aussi s'assurer de la viabilité économique, de la durabilité sociale et environnementale des systèmes soutenus et encouragés. Enfin, elles doivent permettre d'accroître la connaissance et la reconnaissance des produits franciliens. Plus globalement, elles doivent guider la mise en place d'une gouvernance alimentaire d'échelle régionale.

Voir Fascicule 6 : « Les filières courtes de proximité : chiffres clés et analyse qualitative par mode de commercialisation »

Axes de propositions adaptés aux spécificités des formes de commercialisation, aux stratégies mises en place et aux différents marchés



Source : IAU îdF

2. Trois axes de propositions et 100 actions pour soutenir et développer les filières courtes de proximité

Les questions posées à travers l'étude confiée à l'IAU îdF sont de savoir s'il est pertinent de soutenir les filières courtes de proximité, et dans l'affirmative, comment les développer.

L'enjeu alimentaire et de durabilité des territoires est d'autant plus crucial dans une région fortement urbanisée et densément peuplée, comme l'Île-de-France. Le contexte de crise économique, de mondialisation des échanges, de fragilité voire de fracture sociale, de transition écologique et sociale conduit à la nécessité de mettre en place une action publique forte, concertée et multithématique, par des actions directes de soutien aux acteurs (soutien financier...), un accompagnement (conseil, formation, innovation...), un rôle réglementaire (Sdrif et autres plans...), un rôle d'ensemblier (organisation de la concertation,).

Les pistes proposées portent sur l'activité agricole, en termes fonciers, spatiaux, fonctionnels, économiques mais aussi sur l'ensemble du processus qui va de la production à la consommation alimentaire, en pointant les points faibles et les voies d'amélioration, les articulations sur lesquelles porter les efforts pour que les maillons fassent filière.

L'action publique régionale est ici indispensable pour assurer sécurité, justice et équité, garantir la prise en compte du temps long, tout en permettant la subsidiarité, en incitant les différents acteurs à se saisir de ces questions.

Élaborer des pistes d'actions concernant les filières courtes de proximité pour guider l'action publique régionale est donc non seulement pertinent mais essentiel. Il n'en demeure pas moins que ces réflexions restent la première marche d'une politique plus globale, de la nécessaire mise en place d'une **gouvernance alimentaire régionale**.

C'est dans cet esprit que se déclinent les pistes proposées ci-après en trois grandes orientations :

- I. Agir sur chacun des maillons du système alimentaire
- II. Structurer les filières
- III. Viser une gouvernance alimentaire régionale

Chaque orientation se décline en propositions, elles-mêmes déclinées en actions.

36 propositions déclinées en 100 actions sont ainsi proposées.

Ces actions sont le fruit d'un travail de plusieurs années de réflexions menées par l'IAU îdF à la demande de la Driaaf et de la Région en collaboration avec ces deux partenaires ainsi que le Cervia, les chambres d'agriculture, l'Inra, l'Aria IDF²⁸, le GAB Île-de-France. Pendant ces années de nombreux travaux se sont tenus et plusieurs documents de référence ont été élaborés : Sdrif, Prad, EGCEs... L'IAU îdF a contribué à la plupart d'entre eux et suivi les avancées proposées. Aussi, les actions proposées ici regroupent des propositions faites dans ces documents que l'IAU îdF a jugées pertinentes de poursuivre, de soutenir et des réflexions spécifiques à l'étude conduite. Elles s'inspirent également d'actions mises en place dans d'autres régions françaises, novatrices en matière de gouvernance alimentaire, notamment le Nord Pas-de-Calais.

28 - Association régionale des Industries agro-alimentaires d'Île-de-France

2.1. Agir sur chacun des maillons du système alimentaire

L'Île-de-France doit relever le défi d'approvisionner quotidiennement et durablement la région capitale tout en assurant la robustesse des filières alimentaires. Cela implique une solidarité entre territoires ruraux et territoires urbains tout en pesant le moins possible, en ressources et en rejets, sur les régions alentour et en étant le moins tributaire possible de l'économie mondiale. Développer les filières courtes de proximité peut contribuer à la réponse.

Pour donner plus de place aux filières courtes au sein du système alimentaire francilien, il convient de conforter chaque maillon, aux premiers rangs desquels l'agriculture et la transformation, en particulier la première transformation. Les autres maillons doivent également être pris en compte. L'organisation actuelle de la distribution et de la logistique est parfois antinomique avec le concept de filières de proximité : prédominance de la grande distribution et des achats groupés au meilleur coût, logistique optimisée par la massification et la distance, problème de déconnexion entre la zone de production rurale et la zone de consommation au cœur de l'agglomération... Des pistes sont à développer pour que ces maillons participent au développement des filières courtes de proximité.

Les actions proposées visent à :

- maintenir les activités agricoles, agroalimentaires et artisanales, préserver/développer l'emploi et améliorer l'attractivité des métiers ;
- garantir l'autonomie d'action des différents acteurs économiques ;
- garantir des rémunérations justes sans trop peser sur le coût de l'alimentation ;
- encourager la diversité dans les modes de production, de transformation et de distribution ;
- approfondir les pistes logistiques pour un approvisionnement durable (économiquement, socialement et environnementalement) des produits franciliens aux consommateurs franciliens ;
- intégrer les besoins et contraintes des filières alimentaires de proximité dans la planification et les projets d'aménagement (préservation des terres agricoles, préservation/développement d'outils de première transformation...).

La spécificité des filières courtes de proximité est que les agriculteurs, en plus de leur rôle premier de production, peuvent assurer tout ou partie des autres maillons aux côtés d'acteurs classiques du système alimentaire : transformateurs, distributeurs, commerçants, restaurateurs, transporteurs et logisticiens...

Les propositions s'adressent donc pour chaque maillon à tous les acteurs susceptibles d'agir en faveur des filières courtes de proximité au sein de ce maillon : les agriculteurs, bien sûr, mais aussi les acteurs plus classiques du système alimentaire.

Les filières de production plus particulièrement étudiées ici -blé, légumes, fruits, viande et lait- font l'objet de préconisations particulières quand cela est pertinent.

Ces actions sont déclinées et détaillées par maillon :

Soutenir et accompagner la production : développer l'offre, privilégier la qualité, valoriser les productions

Les mesures favorisant l'agriculture en général sont favorables aux filières courtes de proximité d'aujourd'hui et de demain en préservant un terreau fertile à leur développement. Seules celles pouvant plus spécifiquement s'appliquer aux filières courtes de proximité sont reprises dans nos propositions.

Inversement, inciter, soutenir les FCP contribuent à la diversité, à la qualité, en un mot à la robustesse de l'agriculture francilienne.

Les actions proposées visent à :

- développer l'offre (volumes, diversification, régularité : inciter de nouveaux agriculteurs à se lancer dans ce mode de commercialisation, faire grossir les structures existantes, s'assurer de la viabilité et de la pérennité des exploitations, favoriser et soutenir l'innovation ;
- privilégier la qualité des produits (fraîcheur, qualité gustative...) : un avantage comparatif face à la concurrence des autres régions ou pays ;
- valoriser les productions existantes encore trop peu connues en soutenant les dispositifs existants (marque régionale...) et en mettant en place d'autres actions.

Soutenir la transformation et développer le recours aux produits franciliens

Il s'agit de développer le recours aux produits franciliens par les différents acteurs économiques réalisant de la transformation, soutenir et développer l'activité de transformation en particulier la première. Cela passe par :

- l'appui à l'ensemble des acteurs s'approvisionnant en produits de proximité ;
- le soutien aux agriculteurs souhaitant développer les activités de transformation à la ferme ;
- une réflexion à mener sur le développement d'activités de première transformation en Île-de-France, plus à même de développer les circuits courts ;
- le développement du recours aux productions locales par les industries agroalimentaires franciliennes.

Conforter le Marché d'intérêt national de Rungis, soutenir la diversité des modes de commercialisation, faciliter le recours aux produits franciliens

Il agit de faciliter et développer le recours aux produits franciliens dans tous les types de lieux d'approvisionnement après identification des points de blocage. Dans ce but, il faut :

- conforter le Min dans sa fonction d'approvisionnement des consommateurs en produits franciliens ;
- agir pour le maintien et le développement des différentes formes de commercialisation (vente à la ferme, marchés, paniers, commerces, restauration...) ;
- promouvoir une distribution solidaire.

Optimiser le transport et la logistique en renforçant les coordinations entre les acteurs : professionnaliser, mutualiser, massifier

L'optimisation du transport et de la logistique est un enjeu important pour le développement des FCP. Elle doit permettre aux agriculteurs de distribuer leurs produits de manière fiable à un coût économique et selon une organisation compatible avec leur activité. Pour ce faire, un maillage d'outils et de services allant des producteurs aux consommateurs doit être mis en place, visant à :

- organiser le réseau d'acteurs ; faire évoluer non seulement les pratiques du producteur, mais aussi celles des destinataires, des collectivités, et des consommateurs ;
- professionnaliser le système logistique et transport notamment par la massification ; le développement de plates-formes collaboratives virtuelles pour qu'offre et demande se rencontrent ;
- mettre en place des actions globales visant à fluidifier le trafic et faciliter les livraisons (espaces de livraisons, espaces tampons, espaces de services mixtes dans les lieux de vie et de passage des Franciliens, espaces déportés dans les derniers mètres de distribution proches des concentrations des lieux d'achat...)

2.2. Structurer les filières alimentaires

En Île-de-France, les maillons ne font peu ou pas filières. La demande est de plus en plus forte mais l'offre, peu abondante et peu structurée, n'y répond que très partiellement. La transformation et la distribution sont déconnectées des productions locales. Les logiques sont avant tout économiques, peu basées sur la proximité.

Si les filières courtes de proximité restent marginales quant à l'approvisionnement régional, elles sont cependant porteuses de valeurs, d'innovation, de nouveaux modes de faire et de penser le système alimentaire.

Les caractéristiques et les enjeux sont très différents selon les modes de commercialisation et les voies de structuration sont à penser et à adapter en conséquence. La difficulté est de les soutenir, de les aider à se développer (volumes, diversité) pour mieux répondre à la demande tout en gardant la philosophie initiale des filières courtes (lien entre le producteur et le consommateur, valeur ajoutée conservée par le producteur ...).

L'objectif est de permettre une meilleure structuration des filières, en accompagnant les acteurs, en renforçant les actions collectives par maillon, en promouvant les échanges, le partenariat et la création de réseaux.

Les acteurs privés et les institutionnels ont un rôle à jouer.

Les acteurs privés sont partie prenante en introduisant des produits locaux à leur échelle et en construisant des liens en maillons.

Les acteurs publics doivent se porter garants de la cohérence d'ensemble, de l'efficacité et de la durabilité. Pour ce faire, ils doivent accompagner les acteurs les plus fragiles, en particulier les agriculteurs multifonctions, soutenir l'innovation, l'expérimentation et les démarches collectives, mettre du lien entre les acteurs en développant l'interconnaissance, en clarifiant et régulant les jeux d'acteurs, en animant et organisant des rencontres.

Les actions s'orientent en 3 axes :

Accompagner les filières par le conseil, la formation et l'innovation

Les filières courtes de proximité font appel à une multiplicité de connaissances et de compétences et nécessitent par conséquent un accompagnement adapté et multithématique.

L'agriculteur, en élargissant son activité à d'autres maillons, peut avoir besoin d'accompagnement en termes de diversification, d'augmentation des volumes, de régularité des productions, de gestion de nouvelles activités, d'installation de structures de stockage et d'accueil du public...

L'intermédiaire de service prenant en charge une partie des maillons peut être soumis aux mêmes problématiques.

Les acteurs de la transformation, de la distribution, des transports et de la logistique, qui souhaitent promouvoir les produits franciliens ont souvent du mal à identifier l'offre et à savoir comment s'en saisir.

Tous les acteurs ont, de plus, besoin d'être soutenus dans la valorisation des produits franciliens, dans la promotion de la qualité et de l'innovation comme levier de développement de filières courtes de proximité.

Il s'agit de construire et soutenir une politique souple et adaptée de conseil, de formation, d'aide à l'innovation.

Mutualiser les emplois, les équipements dans les différents maillons et les fonctions supports

La mutualisation entre agriculteurs, entre transformateurs, entre autres acteurs du système alimentaire n'est pas ancrée dans les pratiques franciliennes. Les spécificités agronomiques de l'Île-de-France et la taille du bassin de consommation ont conduit à des pratiques plutôt individuelles dans un esprit d'indépendance, voire de concurrence. Pour les IAA, en dehors des sièges et de quelques très grosses structures, les entreprises sont majoritairement de petite taille, éclatées sur le territoire avec peu ou pas de relation entre elles. De même pour la distribution, les commerçants, la grande distribution sont peu enclins à mettre en commun et partager.

Pour autant, les pratiques commencent à évoluer. Bien que marginales dans le système, des initiatives émergent. Les agriculteurs bio, en particulier, ont mis en place une structure innovante et efficace de mutualisation de l'offre ainsi qu'un regroupement des commandes (Ferme Bio Île-de-France) et des systèmes de couveuses pour accompagner et former les nouveaux agriculteurs. Les chambres d'agriculture portent, quant à elles, le modèle de Drive fermier.

Les consommateurs sont également en demande de systèmes plus mutualisés, plus responsables, plus durables. Des pratiques de consommation participative émergent et font peu à peu évoluer les mentalités.

Le développement des filières courtes de proximité passe par un nécessaire développement de la mutualisation pour :

- mieux organiser et valoriser les produits (volumes, régularité), condition nécessaire pour certains débouchés (IAA, restauration collective, grande distribution, ...)
- assurer une plus grande durabilité économique, sociale et environnementale des filières.

La mutualisation concerne la mise en commun de moyens et de personnels pour les maillons clés du système alimentaire (moyens de production, équipements de transformation, regroupement de l'offre, gestion des commandes, transport, distribution) et aussi pour les fonctions supports (informatique, comptabilité, facturation, marketing, communication).

La mutualisation au sein de chaque maillon est une action forte de la structuration des filières, corolaire de la structuration verticale, qui, elle, met du lien entre les maillons. Le principe est rappelé en cette partie concernant la structuration des filières, les actions sont énoncées maillon par maillon.

Structurer verticalement : mettre du lien entre les acteurs

Dans les filières courtes de proximité, trois cas sont à distinguer :

- **les agriculteurs « multifonctions »** qui intègrent tout ou partie des différents maillons de la production à la commercialisation. La vente directe ne concerne qu'une partie des circuits courts qui ne concernent eux-mêmes qu'une partie des filières courtes de proximité. Le constat est donc que les filières courtes de proximité sont d'ores et déjà la plupart du temps multi-acteurs ;
- **des intermédiaires de services**, qui prennent en charge une partie des maillons avec l'objectif de mettre en lien les productions et les consommateurs franciliens (GAB Île-de-France et plateforme Ferme bio Île-de-France ou des acteurs extérieurs au monde agricole : la Ruche qui dit Oui, Drive des champs, Marché sur l'eau...).
- **Une succession d'acteurs indépendants** (transformateurs, transporteurs, distributeurs) entre le producteur et le consommateur qui font parvenir des productions franciliennes aux consommateurs franciliens sans en faire une activité spécifique.

La structuration consiste à mettre du lien entre ces acteurs, par l'interconnaissance mutuelle de l'offre, de débouchés, des modes de faire, soit par la mise en relation des différents maillons par un même acteur (agriculteurs multifonctions, intermédiaires de services), par différents acteurs qui travaillent ensemble et font filière.

La répartition des fonctions gagne aussi parfois à être repensée. Opter pour la vente directe est une vraie question d'affinité, de compétences, de disponibilité de la main-d'œuvre et de répartition du temps. La professionnalisation de certains maillons, en particulier la commercialisation et le transport, donne plus de temps à l'agriculteur pour sa fonction première de production.

2.3. Viser une gouvernance alimentaire régionale

L'alimentation et les filières courtes de proximité sont omniprésentes dans les médias, les colloques, les thématiques de recherche, les études ... Les politiques publiques, les élus s'intéressent de plus en plus à ces questions. De nombreuses démarches individuelles ou collectives existent aujourd'hui en Île-de-France et se développent mais elles ne sont pas encore réellement structurées. Ce foisonnement est favorable à l'innovation, à la liberté d'entreprendre, à l'émergence de nouveaux modèles. Toutefois, les acteurs du système alimentaire, aux premiers rangs desquels les agriculteurs et les consommateurs, sont en demande d'informations, de conseils, d'accompagnement.

En Île-de-France, l'offre en produits de proximité est bien inférieure à la demande, parce que la production est moindre par rapport à la taille du bassin de consommateurs mais aussi parce qu'elle est disparate et encore trop peu connue.

Les actions publiques émergent de toute part sans stratégie d'ensemble (études pour le développement des circuits courts au sein des intercommunalités, soutien à l'introduction de produits locaux dans les cantines scolaires, lutte contre le gaspillage alimentaire, conventions ville/chambre d'agriculture, plans alimentation durable, ...).

Chacun niveau de collectivités (Région, Départements, intercommunalités et communes,...) est impliqué dans l'approvisionnement alimentaire. Ils sont directement en charge de la restauration collective pour leurs personnels et les établissements liés à leurs compétences (lycées pour la région, collèges pour les départements, écoles pour les communes...).

Chaque niveau doit aussi prendre part à l'organisation économique, sociale et environnementale globale du système alimentaire francilien. À ce titre, partenariats et échanges sont nécessaires pour assurer la cohérence d'ensemble, partager des objectifs et mener des actions communes.

La ville de Paris s'est d'ores et déjà lancée dans un plan alimentaire durable. Incités par la loi d'avenir agricole qui promeut les projets alimentaires territoriaux, d'autres territoires s'y intéressent. À l'heure où une métropole du Grand Paris tente de se construire, il faudra réfléchir à la place donnée aux politiques agricoles et alimentaires et veiller à garantir le fonctionnement systémique global dépassant largement les limites du cœur d'agglomération.

La **cohérence globale ne peut se faire qu'à l'échelle régionale** (en lien avec l'échelle suprarégionale). En effet, le fonctionnement des filières et les spécificités territoriales nécessitent des coopérations entre territoires urbains et ruraux, même si la déclinaison concrète se traduit localement en termes d'équipements par exemple. Il s'agit donc de rendre cohérentes et convergentes les politiques territoriales, pour un bénéfice réciproque des acteurs des FCP et d'une action publique ciblée et efficace.

La mise en œuvre de cette gouvernance doit être vigilante à la durabilité économique, sociale et environnementale des filières. Les a priori sont positifs mais la réalité est plus complexe. Il faut accompagner les acteurs et les territoires sur des voies viables et durables.

Les filières courtes de proximité participent ainsi à la construction d'un système alimentaire plus durable. Elles interrogent l'approvisionnement alimentaire et la robustesse des espaces et des activités agricoles et agroalimentaires. Elles sont un premier pas vers la nécessaire mise en place d'une **gouvernance alimentaire régionale**. Il revient à l'action publique régionale de porter ce travail pour garantir la **sécurité, l'équité, la pérennité** des actions mises en œuvre.

Cela implique un double enjeu de **connaissance** (mieux connaître et faire connaître les produits, les acteurs, les filières) et de **gouvernance** (associer les acteurs privés, les institutionnels, la recherche... Mettre en réseaux les acteurs, bâtir ensemble des actions pertinentes et cohérentes à différentes échelles, accompagner les acteurs sans brider la liberté d'entreprendre).

Connaître et faire connaître, action clé pour les acteurs économiques, les consommateurs et les acteurs publics

Les filières courtes de proximité sont en constante évolution, adaptation et innovation. Malgré l'intérêt croissant et les études qui se développent sur le sujet, les FCP restent un système complexe et mouvant qui nécessite d'approfondir sans cesse la connaissance, de tenir à jour les données et les nouveaux modes de faire, les projets en cours, les innovations tant sur les modes de distribution que sur les filières concernées, la durabilité des systèmes, les moyens logistiques à développer...

Le corollaire est le partage de connaissance : le faire connaître, la communication sur les produits, les acteurs, le fonctionnement des filières.

Le développement de la connaissance et de la communication est indispensable :

- **aux acteurs économiques** (connaissance des acteurs, des marchés, références technico-économiques) ;
- **aux consommateurs** (demande d'informations sur les produits, les acteurs, les lieux de commercialisation, les modes de production, la traçabilité...) ;
- **aux acteurs publics**, (actions plus efficaces, mieux ciblées, hiérarchisées,..., meilleur suivi/évaluation des politiques publiques et les actions engagées).

Il s'agit :

- d'avoir une meilleure connaissance et un meilleur suivi des filières courtes de proximité ;
- de donner une visibilité aux acteurs économiques qui souhaitent valoriser les produits d'Île-de-France ; de les y inciter ;
- d'avoir un panel de références technico-économiques pour mieux orienter les agriculteurs ;
- de développer des outils pour mieux comprendre les modèles alimentaires, améliorer les synergies de recherche ;
- de promouvoir une mutualisation des données et des expériences ;
- d'éduquer, d'informer et d'accompagner le consommateur.

Vers un portage régional des questions d'alimentation en lien avec les territoires infra et suprarégionaux

À l'instar de la ville de Paris et son plan alimentaire durable, les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre des politiques structurantes pour les FCP. La métropole du Grand Paris, qui essaie de structurer, devra aussi se positionner pour garantir sa sécurité alimentaire, gérer sa dépendance aux territoires alentours, ses ressources et rejets, Ces démarches ne doivent pas se faire en ordre dispersé et l'action publique régionale doit être garante de cohérence, d'efficacité et de durabilité.

La stratégie régionale pour une agriculture durable et de proximité fait un premier pas vers cette structuration. Le Sdrif a fait entrer le défi alimentaire comme un des enjeux de la planification régionale. Le Prad, le plan bio État/Région, le Pralim sont autant d'exercices qui montrent la nécessité d'agir au niveau régional et de structurer les actions.

Il s'agit :

- d'organiser concrètement la gouvernance au niveau régionale en lien avec les niveaux infra et suprarégionaux, tout en respectant le principe de subsidiarité.
- de travailler à la mise en réseau des acteurs en développant l'interconnaissance, des échanges, les rencontres, les partenariats.

En l'absence de gouvernance, il reviendra à la Région et à ses instances en partenariat avec l'État en région de mettre en place ces actions. Le Cervia, le réseau rural et périurbain régional, l'IAU îdF, la Cralim... peuvent participer à la mise en place de cette gouvernance.

Ci-après figure la liste des 36 propositions pour soutenir et développer les FCP, ces propositions sont déclinées en 100 actions pour lesquelles sont indiqués les acteurs identifiés pour le portage (État, Région, Chambres d'agriculture...), les acteurs ciblés (agriculteurs, transformateurs, consommateurs...) et le registre d'action (financement, conseil, communication...)

Voir Fascicules 7 et 8 : « Quelle place pour les filières courtes de proximité dans les politiques publiques nationales et franciliennes ? » et « 100 propositions d'actions pour soutenir et développer les filières courtes de proximité »

Liste des 36 propositions pour soutenir et développer les FCP

I. AGIR SUR CHACUN DES MAILLONS

PRODUCTION	<p>P1 : Soutenir l'installation et la diversification en FCP</p> <p>P2 : Soutenir financièrement les projets</p> <p>P3 : Mutualiser les fonctions supports de la production</p> <p>P4 : Communiquer sur les produits</p>
TRANSFORMATION	<p>P5 : Encourager les agriculteurs à développer les activités de transformation à la ferme</p> <p>P6 : Soutenir la première transformation en encourageant la mutualisation et l'innovation</p> <p>P7 : Soutenir et dynamiser les outils existants</p> <p>P8 : Communiquer sur les filières de transformation</p>
DISTRIBUTION COMMERCIALISATION	<p>P9 : Conforter le Min dans sa fonction d'approvisionnement en produits franciliens</p> <p>P10 : Maintenir et développer les marchés forains et renforcer la place des producteurs-vendeurs</p> <p>P11 : Développer la vente à la ferme et la vente en paniers</p> <p>P12 : Accompagner producteurs et transformateurs pour identifier de nouveaux débouchés et négocier avec la grande distribution</p> <p>P13 : Faciliter l'accès des producteurs à la restauration collective</p> <p>P14 : Développer les débouchés dans la restauration commerciale</p> <p>P15 : Promouvoir une distribution solidaire</p>
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	<p>P16 : Organiser, structurer le réseau d'acteurs économiques et institutionnels</p> <p>P17 : Former, accompagner les exploitants par du conseil</p> <p>P18 : Faire connaître, communiquer</p> <p>P19 : Fluidifier le trafic, faciliter le transport</p> <p>P20 : Promouvoir la mutualisation de services et d'espaces</p> <p>P21 : Soutenir l'innovation technologique (physique et virtuelle)</p>

II. STRUCTURER LES FILIERES

ACCOMPAGNER LES FILIERES ALIMENTAIRES	<p>P22 : Conseiller</p> <p>P23 : Développer l'offre de formation</p> <p>P24 : promouvoir/soutenir la recherche, la qualité, l'innovation</p>
STRUCTURER HORIZONTALEMENT MUTUALISER	<p>P25 : Inciter à la mutualisation</p>
STRUCTURER VERTICALEMENT	<p>P26 : Suivre et conforter l'agriculteur multifonctions</p> <p>P27 : Soutenir les intermédiaires de services, les acteurs prenant en charge la structuration de FCP</p> <p>P28 : Structurer les relations entre les différents acteurs</p>

III. VISER UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE REGIONALE

CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE	<p>P29 : Identifier et répartir les compétences, recenser les actions engagées</p> <p>P30 : Approfondir la connaissance</p> <p>P31 : Communiquer vers le grand public</p> <p>P32 : Favoriser l'accessibilité des produits aux consommateurs</p> <p>P33 : Mettre en place un observatoire des filières courtes de proximité voire de l'alimentation durable</p>
CONSTRUIRE LA GOUVERNANCE	<p>P34 : Organiser la gouvernance à l'échelle régionale</p> <p>P35 : Mettre en pratique aux échelles infrarégionales : inciter les collectivités, montrer l'exemple</p> <p>P36 : Élargir la réflexion et l'action à un niveau suprarégional</p>

Conclusion : apports et ouverture

Cette étude pose le socle de la connaissance sur un sujet intemporel et d'avenir : l'alimentation. Elle se focalise sur le système alimentaire francilien et l'incontournable question des filières courtes de proximité.

Pour ce faire, elle donne une vision globale du système alimentaire francilien et de ses différents maillons du champ à l'assiette : production, transformation, commercialisation, transport et logistique jusqu'au consommateur final. Elle montre les interactions ou au contraire les déconnexions entre maillons et pose ainsi un cadre général aux nombreuses réflexions en cours sur le sujet, en complément d'études très ciblées sur un maillon (le Min, la restauration collective...) ou sur une filière (les légumes de plein champ...).

Au sein de ce système alimentaire, les filières courtes de proximité sont analysées dans leur diversité et leur capacité à s'adapter, à innover. Les acteurs rencontrés, les flux étudiés, les modes de commercialisation décryptés ont permis de dresser un portrait détaillé de ces filières en Île-de-France. À côté de pratiques traditionnelles (vente à la ferme, marchés, cueillettes,...) se sont développées de nouvelles formes dans les années 2000 (Amap, paniers fraîcheur SNCF) et encore plus récemment (La Ruche qui dit Oui, Drive des champs...). Au-delà des marchés de niche, les filières courtes de proximité pénètrent aussi la restauration collective et la grande distribution touchant un plus grand nombre de consommateurs.

Malgré leur essor (et leur sur-médiatisation...) ces filières ne peuvent constituer qu'une partie de la réponse à l'approvisionnement durable de 12 millions de consommateurs, au vu, d'une part, du fort décalage entre une offre faible (en quantité et en diversité, dispersée) et une demande qui monte en flèche et, d'autre part, de contraintes inhérentes à la région ou plus générales. On note ainsi :

- des freins spatiaux :
 - une déconnexion entre les zones de production (rurales) et le bassin de consommation (centré sur l'agglomération) avec des difficultés à pénétrer au cœur de l'agglomération ;
 - une concurrence spatiale entre usages exacerbée en zone dense : agriculture / logement-activité, surfaces logistiques (stockage) / surfaces commerciales...
- des freins économiques et organisationnels :
 - une agriculture traditionnellement tournée vers la grande culture laissant peu de place à la diversité de productions favorable au développement des FCP ;
 - une déconnexion entre les productions franciliennes et le reste du système alimentaire. Les équipements de première transformation (silos, légumeries, abattoirs, laiteries...) notamment ont vu leur nombre fortement diminuer et se délocalisent en dehors de la région ;
 - une prédominance de la grande distribution pour la commercialisation des produits alimentaires en contradiction avec les principaux circuits utilisés par les agriculteurs en circuits courts (vente à la ferme, marchés) même si la proximité s'affiche comme argument marketing ;
 - une logistique optimisée pour les gros volumes et les longues distances, peu adaptée aux petits volumes dispersés des filières courtes de proximité.
 - la question du juste prix reste posée : contrairement à l'*a priori* qui consiste à penser que le prix de vente est moindre puisque le nombre d'intermédiaires est réduit, le tarif des produits franciliens est rarement concurrentiel face à aux produits étrangers, en raison du coût de la main d'œuvre notamment. La proximité et la qualité ont un prix qu'un certain nombre de consommateurs se disent de plus en plus prêts à payer. Reste la question de l'équité, quid de ceux qui ne peuvent pas payer?

- des freins réglementaires :
 - l'accroissement des normes et réglementations ne favorisent pas les petites structures ;
 - La notion de proximité est réglementairement difficile à privilégier pour certains circuits de distribution (restauration collective).
- des freins pédoclimatiques : l'Île-de-France, l'un des greniers à blé du monde, est parfaitement adaptée aux grandes cultures, qui sont pour partie alimentaire (blé pour le pain, betterave pour le sucre, orge pour la bière, colza pour l'huile...). Toutefois, cela se fait au détriment d'autres cultures ou de l'élevage. Le climat francilien ne peut dans tous les cas pas répondre à la diversité de produits nécessaire au cosmopolitisme alimentaire d'une grande métropole (diversité des pratiques alimentaires et ouverture aux cuisines du monde).

Pour autant les filières courtes de proximité ont un vrai rôle à jouer :

- **pour les agriculteurs** à travers une meilleure valorisation de leurs produits, une reconnaissance et une ouverture sociale. Elles permettent une plus grande appropriation et une meilleure connaissance des espaces et activités agricoles par les consommateurs et, de fait, une meilleure préservation ;
- **pour les consommateurs** en demande de traçabilité, de sécurité alimentaire ; en recherche de racines, de valeurs ; sensibles à la fraîcheur des produits, à la saisonnalité ; requestionnant les pratiques alimentaires et le système dominant de distribution ; les rendant acteurs de leur consommation ;
- **pour tous les autres maillons du système alimentaire** qui ont aussi leur carte à jouer dans le développement de ces filières : acteurs de la transformation (en particulier de la première transformation), de la distribution (des petits commerces à la grande distribution), de la logistique (systèmes à optimiser, à inventer pour desservir le cœur de l'agglomération), intermédiaires de services (qui mettent en relation l'offre et la demande, en permettant aux producteurs qui le souhaitent de se concentrer sur leur cœur de métier).
- **pour notre territoire régional**, comme lien entre la ville et la campagne, entre les producteurs et les consommateurs, requestionnant l'aménagement et la durabilité de notre territoire ;

La montée en puissance des consommateurs, des acteurs économiques, des chercheurs, de la puissance publique sur ces questions traduisent bien au-delà d'un effet de mode, l'émergence de tendances nouvelles qui commencent à faire bouger les lignes des systèmes établis. Renforcer les filières courtes de proximité c'est aussi limiter l'impact de notre alimentation sur les territoires environnant et la dépendance à une économie mondiale.

Pour développer les filières courtes de proximité et plus généralement pour avoir un système alimentaire plus durable en Île-de-France, il ressort la nécessité :

- de conforter et soutenir chaque maillon :
 - préserver et valoriser les espaces et les activités agricoles, leur fonctionnalité, leur viabilité économique, leur diversité ; développer l'offre (quantité et diversité tout en privilégiant la qualité)
 - maintenir, renforcer la transformation, en particulier la première transformation ;
 - réaffirmer et soutenir le rôle stratégique du Min de Rungis ;
 - favoriser la diversité des modes de distribution et garantir une offre alimentaire en quantité, qualité, diversité, accessible à tous ;
 - optimiser la logistique : regrouper l'offre aux plus près des bassins de production et de consommation, circuler, stationner, livrer ;

- de (re)structurer les filières :
 - accompagnement des acteurs (conseil, formation, innovation...)
 - structuration horizontale (mutualisation des moyens matériels et humains) ;
 - structuration verticale (lien entre les maillons).
- d'améliorer la connaissance et la reconnaissance des produits franciliens ;
 - améliorer la connaissance de l'offre, le suivi des filières (référence technico-économiques...) et donner plus de visibilité aux acteurs économiques ;
 - poursuivre la valorisation des produits franciliens ;
 - éduquer, informer, accompagner le consommateur.

Pour autant, le développement des filières courtes de proximité ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Il faut veiller à la durabilité sociale, économique et environnementale des acteurs et des territoires. La mise en place de systèmes durables implique en particulier :

- de veiller à la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement ;
- de mettre en avant la saisonnalité des produits et la qualité ;
- de veiller à l'accessibilité pour le plus grand nombre et se préserver d'une alimentation à deux vitesses.
- de privilégier les modes d'organisation collective ;
- d'optimiser les chaînes logistiques notamment ;
- de réfléchir à la professionnalisation de certaines tâches, le transport par exemple.

La difficulté est de développer les filières courtes de proximité tout en conservant leur âme...

Les initiatives se multiplient mais manquent encore de coordination et de cohérence. Les acteurs privés et la puissance publique ont un vrai rôle à jouer. Les acteurs du système alimentaire peuvent s'impliquer en favorisant les produits de proximité et les liens entre maillons, être force de proposition, d'innovation. Il revient toutefois à **l'action publique de garantir la sécurité, l'équité, la pérennité** des actions à une échelle régionale voire suprarégionale nécessaire à la structuration des filières.

Les filières courtes de proximité participent ainsi à la construction d'un système alimentaire plus durable. Au-delà de leur seul fonctionnement, elles interrogent la robustesse de l'agriculture et la durabilité de l'approvisionnement alimentaire de l'Île-de-France.

Cette étude pose les premiers jalons d'une politique nouvelle à construire : **la gouvernance alimentaire régionale** nécessaire pour garantir la **sécurité, l'équité, la durabilité dans l'accès à une alimentation de qualité pour tous**.



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49